

# « La Croix du Sud » - Bully (Rhône)

## Projet d'établissement 2016-2020

### Une maison d'enfant en mutation

Conforme à l'art. 311-8 du CASF

Date	Modalités de production du document	Validation	Echéance
01.06.2017	Elaboration participative par un groupe Progrès composé de salariés de différentes professions (13 personnes), sous la conduite de l'équipe de direction de l'établissement, dans le cadre d'un comité de pilotage incluant le niveau associatif.	Directoire de l'association 07/11/2017	2017
	Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.	Avis consultatif du CVS 20/11/2017	
<b>Article L311-8</b> Version en vigueur au 15 février 2011, depuis le 23 avril 2005 Modifié par Loi n°2005-370 du 22 avril 2005 - art. 13 () JORF 23 avril 2005	Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Le cas échéant, ce projet identifie les services de l'établissement ou du service social ou médico-social au sein desquels sont dispensés des soins palliatifs et précise les mesures qui doivent être prises en application des dispositions des conventions pluriannuelles visées à l'article L. 313-12.		
<b>Cadre légal et réglementaire</b>	Le projet d'établissement dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002. Il s'inscrit également dans le cadre de son habilitation à prendre en charge des mineurs relevant de la protection administrative ou judiciaire, de l'enfance, de la famille et de la jeunesse.		

# Sommaire

<i>Le Centre Saint-Exupéry, mouvement éducatif et culturel</i> .....	4
<b>1. Valeurs et principes d'action</b> .....	5
1.1. Les valeurs.....	5
1.2. Les Principes d'action.....	5
<b>2. L'élaboration du projet d'établissement</b> .....	6
<b>3. Analyse sur les actions « phares » du projet 2012-2016 (synthèse réalisée le 08/11/16 par le groupe Progrès)</b> .....	8
3.1. Le pôle éducatif.....	8
3.1.1. La référence sportive.....	8
3.1.2. Le partenariat avec la famille.....	8
3.1.3. L'unité Passerelle.....	8
3.4. Le pôle technique.....	9
3.4.1. Les maitresses de maison.....	9
<b>4. Les finalités de la Croix du Sud, nos ambitions</b> .....	9
4.1. Les finalités à prendre en compte dans notre projet.....	9
4.2. Nos ambitions.....	10
<b>5. Les objectifs de la Croix du Sud</b> .....	11
5.1. Objectifs généraux.....	11
5.2. Objectifs opérationnels.....	11
<b>6. Population accueillie et modes d'accueil</b> .....	12
6.1. Cadre réglementaire.....	12
6.2. Caractéristiques des jeunes accueillis.....	13
6.3. Les prérogatives de la prise en charge.....	14
6.4. Les prestations offertes et leurs lieux d'exercice.....	17
6.5. Moyens matériels.....	18
<b>7. Les ressources humaines</b> .....	20
7.1. Les bases d'action en matière de management des professionnels.....	20
7.2. Des instances de régulation.....	22
Des instances de régulation sont mises en œuvre afin de maintenir cette mobilisation constante centrée sur les besoins des enfants.....	22
7.3. Ressources mobilisées.....	24
Le Projet d'établissement détermine la place et la contribution professionnelle de chaque salarié au service de ce projet au travers de définitions de fonction (éventuellement complétées par des fiches de poste ou lettres de mission particulières).....	24

7.3.1. La formation .....	24
7.3.2. La référence éducative .....	24
7.3.3 Organigramme hiérarchique.....	26
<b>8. Les principaux instruments de fonctionnement.....</b>	<b>27</b>
8.1. Le processus d'admission.....	27
8.2. Les modalités d'accueil.....	28
8.3. Instruments destinés à structurer l'action.....	28
8.4. Points d'appui du Centre Saint-Exupéry .....	33
8.5. En externe : réseau et partenaires associés à notre action.....	34
8.6. Points d'appui particuliers (dispositions transversales).....	34
8.6.1. L'accueil .....	34
8.6.2. La prise en charge des fratries .....	35
8.6.3. Le Poste de Jour .....	36
8.6.4. Educateurs sportifs.....	37
<b>9. Le service externalisé .....</b>	<b>39</b>
9.1. Le service d'Accompagnement Educatif Externalisé/ SA2E – La Croix du Sud .....	39
9.2. Mission .....	39
9.3. Objectifs principaux et finalités .....	40
9.4. Prestation .....	40
9.5. Admission.....	40
9.6. Mode d'intervention .....	41
9.7. Logistique .....	44
9.8. Evaluation.....	46
<b>10. Dispositions relatives au suivi du projet.....</b>	<b>47</b>
10.1 Dispositif d'évaluation interne .....	47
10.2 Plan d'action d'accompagnement du Projet 2016-2020.....	47
<b>11. Perspectives .....</b>	<b>48</b>
11.1 Un accueil de jour (un projet de remobilisation) .....	48
11.2 L'accueil Mère / Enfant .....	50
11.2.1 Caractéristiques des jeunes filles accueillies.....	50
11.3 L'extension du SA2E .....	50

## Préambule

### *Le Centre Saint-Exupéry, mouvement éducatif et culturel*

Le Centre Saint-Exupéry, association Loi 1901, a été créé en 1947. Sa première manifestation, en même temps que son origine, fut l'organisation d'une colonie de vacances, à Montfaucon-en-Velay (Haute-Loire).

L'équipe des jeunes fondateurs, conduite par Monsieur Michel Richelmy, allait ensuite développer son activité, d'abord dans le domaine des centres de vacances, puis dans les secteurs du sport, de la culture, de la formation, enfin des maisons d'enfants à caractère social.

Ainsi, peu à peu prenait corps un Mouvement à caractère régional, largement ouvert à tous ceux qui adhéraient à son but, la promotion de la personne, et qui partageaient ses valeurs : la vie de l'esprit, le sens de la responsabilité, le dépassement.

Actuellement, l'association oriente son activité dans quatre directions principales :

- Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) et un dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés (DAMNA),
- Le rayonnement de la vie et de l'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry,
- Une plateforme éducative associant : Alfa3A, comité commun-santé bien-être, les Rayons de soleil, l'AFOCAL et le centre Saint-Exupéry. Cette plateforme éducative est animée par une administratrice du centre Saint-Exupéry,
- Une commission scolaire intra-associative.

### **Les maisons d'enfants à caractère social**

L'association gère quatre MECS dans le Rhône, l'Ain et la Saône-et-Loire et un DAMNA en Haute-Savoie.

Chaque établissement se réfère à son propre projet qui touche aussi bien le fonctionnement que l'éducation et la pédagogie. Mais le Centre Saint-Exupéry développe quelques principes essentiels, communs à toutes les maisons :

1. En lien avec les Départements, la priorité demeure la protection des mineurs confiés, tant sur le plan physique que moral et intellectuel. Mais le séjour de l'enfant ou de l'adolescent ne saurait être neutre. Il doit pouvoir accéder, à terme, à une autonomie maximale.
2. Par sa structure, par son environnement, par l'attention portée à tous les aspects de la vie quotidienne, par la qualité des adultes présents, chaque maison doit être un lieu de synthèse où la personnalité se (re)construit.
3. L'organisation de la vie sociale en unités de vie, pour rassurante et sécurisante qu'elle soit, nécessite des règles précises dont la principale est le respect des personnes et des biens.
4. Seule la pédagogie de l'accompagnement excluant la directivité outrancière et le laxisme, peut conduire à une prise en charge personnalisée de l'enfant.
5. La famille sera associée à toute démarche éducative.

Depuis l'origine, l'association a puisé dans l'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry les principes (évoqués dans ce préambule) qui guident son action.

## 1. Valeurs et principes d'action

Nous distinguerons, de façon hiérarchisée :

### 1.1. Les valeurs

Celles données par la Charte vivante associative (élaborée antérieurement avec les éducateurs), à savoir :

- Le sens de l'effort
- La responsabilité
- Le respect
- La solidarité

### 1.2. Les Principes d'action

5 principes forts structurant l'action éducative de la Maison, à définir ici en lien avec les valeurs :

- Principe de *protection permanente*, partagée entre tous les adultes salariés de la maison d'enfants qui peuvent jouer un rôle particulier dans l'organisation.
- Principe d'*exigence bienveillante* [à relier au *sens de l'effort*]
- Principe de *reconnaissance* : un enfant reconnu comme sujet. [A relier au respect de l'enfant, de son individualité, de son histoire, de sa filiation, etc.]
- Principe de *suppléance*, pouvant évoluer vers un principe de *coéducation* à terme (une adaptation graduée entre *suppléance* et *subsidiarité*)<sup>1</sup>.NB : ce principe permet de définir nos positionnements éducatifs propres, distincts de ceux des parents. Ces

---

<sup>1</sup> Voir ces termes dans le glossaire.

derniers ne peuvent se voir approuver ici dans toutes leurs exigences éducatives, certaines d'entre elles pouvant entrer en contradiction avec nos priorités<sup>2</sup>.

- Principe de *guidance*, y compris vis-à-vis des familles (ex. SA2E), ou de *mobilisation* des ressources parentales.

## 2. L'élaboration du projet d'établissement

Depuis janvier 2015 et la création de la Métropole de Lyon la configuration du département du Rhône s'est fortement modifiée. Face à cette nouvelle composition des territoires et de la population, les besoins sont en constante mutation. Le schéma des solidarités élaboré en 2016 fixe les orientations du département. Dans ce contexte notre volonté est d'inscrire nos pratiques dans le respect et les orientations du schéma départemental de la protection de l'enfance.

La structure souhaite porter des projets d'accompagnement des jeunes en s'appuyant sur notre structure et notre pratique éducative.

Ce travail vise à rendre compte des actions éducatives, de soins et d'accompagnement mis en œuvre par l'établissement.

Ce projet se veut participatif, évolutif et évaluable. Il garantit la dynamique et l'évaluation au service d'une amélioration continue.

### **L'enfant, ses capacités et ses besoins sont au centre du projet.**

Le projet d'établissement assure également la cohérence de l'action de chaque service et de chacun des membres du personnel. Il affirme notre volonté de restaurer la juste place des parents dans l'exercice de leurs responsabilités.

Ce projet est communiqué aux autorités de placement et de contrôle, un exemplaire sera systématiquement remis à l'embauche de chaque salarié.

Ce projet s'est construit avec l'ensemble des équipes de l'établissement (technique, éducative, veilleur et administrative)

Au niveau de l'organisation générale 5 séquences de travail ont été proposées :

---

<sup>2</sup> Par exemple, concernant une éventuelle autorisation parentale de fumer, que nous ne relayons pas.

- Une analyse « d'actions phares » du projet précédent
- Valeurs et principes d'action
- Besoins du public/objectifs institutionnels
- Organisation et fonctionnement : Principes, instruments, outils, projets d'unités
- Projets et adaptation des services à l'évolution des besoins

**Nous avons collectivement mis en réflexion les évolutions des besoins, les modifications des formes de placement.**

Ces constats nous conduisent dans une démarche d'accompagnement des enfants, des familles et des équipes :

**A intégrer la notion de parcours du jeune (en évitant les ruptures) dans notre prise en charge en consolidant nos partenariats notamment au niveau local, avec les maisons départementales du Rhône (MDR), mais aussi les acteurs locaux au niveau de l'insertion professionnelle, de l'accès à un logement.**

**A diversifier les prises en charge afin de répondre le plus finement possible aux besoins des usagers, unité Passerelle pour les 16-18 ans (studio et appartement), service externalisé (SA2E).**

**A accompagner les évolutions des pratiques professionnelles notamment dans l'implication et la place des parents.**

Le projet de direction s'oriente donc dans un accompagnement au changement progressif.

Le changement (lié au départ à la retraite) de la responsable logistique et du chef de service éducatif (composant avec le directeur l'équipe de direction) est un facteur important de notre adaptation à l'évolution du contexte et des besoins des jeunes.

### **3. Analyse sur les actions « phares » du projet 2012-2016 (synthèse réalisée le 08/11/16 par le groupe Progrès)**

#### **3.1. Le pôle éducatif**

##### **3.1.1. La référence sportive**

La référence sportive a comme principale préoccupation la découverte de nouvelles activités. Les activités sportives nous permettent d'être en lien avec les jeunes qui font preuve d'une forte motivation.

La mise en place du projet sportif a permis de travailler autour d'une activité, la rendre récurrente et visible. Des rencontres inter-foyers sont régulièrement proposées.

Le bilan de la référence sportive est positif. Le sport est une médiation éducative intéressante qui est aujourd'hui devenue essentielle au sein de notre institution. Elle soutient et vient approfondir le lien éducatif.

Aujourd'hui, un réseau est créé. Cette médiation éducative est bien repérée mais il faut encore travailler son identité.

##### **3.1.2. Le partenariat avec la famille**

Nous devons bien distinguer la différence de placement SA2E, internat, passerelle. L'utilisation du cahier de remarques positives / négatives proposé aux parents lors des DIPEC permettra peut-être, une amélioration des relations avec les familles.

Ainsi, chaque rencontre, chaque événement concernant l'enfant peut potentiellement, si nous y portons plus d'attention, participer à la création et à la continuité de notre lien avec les familles. Cela est à travailler notamment dans les situations les plus complexes afin que l'équipe éducative ne soit pas seule face à des décisions importantes concernant leur enfant. Travailler à repositionner les parents dans leurs droits et devoirs en lien étroit avec l'Aide Sociale à l'enfance.

Chaque équipe éducative doit s'appuyer sur les lois, les droits et devoirs des parents, et se servir des procédures en place ou à mettre en place au sein de notre institution.

Il serait utile de mettre en œuvre un projet qui permettrait de créer des moments conviviaux avec les familles.

##### **3.1.3. L'unité Passerelle**

La configuration actuelle des jeunes fait que le projet d'un retour en famille à la majorité est quasiment impossible. Nous devons composer et travailler avec cette réalité. Le dispositif doit ainsi accompagner le jeune dans chaque étape de la vie et notamment de la vie en société. Il s'agit de l'insertion par le travail, par le logement, accompagner et apprendre aux jeunes comment gérer un budget, effectuer des démarches administratives (aides financières, abonnement de transport en commun...). Nommer et expliquer les différentes instances publiques, savoir se présenter et être en société.

La question de la transversalité avec les autres unités doit entrer en discussion afin d'étudier et définir les modalités d'admission.

### **3.4. Le pôle technique**

Nous sommes montés en effectif de présence des enfants sur les temps du week-end et la prise en charge est plus conséquente au niveau logistique. Au regard du nombre important d'enfants le dimanche soir, nous notons le retour du cuisinier ce soir-là afin de soulager les équipes éducatives de cette organisation.

Il faut noter la création de la commission menu des repas. Cette commission est née de la demande des enfants et des équipes éducatives lors du conseil de vie social (CVS). Chacun avait envie de s'exprimer sur la quantité, la qualité et le choix des repas. Cet espace est désormais ouvert. Il faut maintenant continuer à le faire vivre et travailler la transmission des informations.

Elle a lieu à raison de trois fois par an. Chacun doit veiller à la présence assidue des membres inscrits. La participation se fait sous la forme du volontariat. Lors de la séance, des exercices sont proposés afin de réfléchir ensemble à la question d'une alimentation saine, variée et équilibrée.

Concernant les régimes particuliers, cela se passe plutôt bien. Le fonctionnement institutionnel est énoncé dès l'admission de l'enfant. Les convictions religieuses sont respectées. L'institution porte une attention particulière aux habitudes culturelles dans une certaine limite. Les projets d'accompagnement individuel (allergie alimentaire) sont pensés et mis en œuvre dès l'arrivée de l'enfant.

L'évolution du rôle de la maitresse de maison a aussi permis de rendre ce bilan positif, gérant désormais les stocks.

#### **3.4.1. Les maitresses de maison**

Nous notons de grands changements au niveau de la fonction de maitresse de maison.

Elle est désormais garante de la gestion de tout le linge de la maison en lien avec l'équipe éducative. Elle est habilitée à effectuer certains transports. La prise en charge du matin est ainsi plus confortable. Son rôle a évolué de manière significative sur les temps du déjeuner.

Un travail d'accompagnement plus conséquent est réalisé auprès des enfants et cela est à prendre en considération. Le lien avec l'équipe éducative doit être renforcé. Cela passera par sa participation à certaines réunions afin de réfléchir et travailler son positionnement et sa place auprès des enfants.

Il est indiscutable que le renfort de l'équipe technique améliore la qualité de l'accompagnement auprès des enfants accueillis.

## **4. Les finalités de la Croix du Sud, nos ambitions**

### **4.1. Les finalités à prendre en compte dans notre projet**

- La possibilité d'une contenance institutionnelle faite d'attention, de convivialité, de partage et de solidarité.
- L'accompagnement éducatif mis en œuvre par une pluralité d'adultes différents et inscrits dans une dynamique d'équipes.

- La possibilité de ne pas séparer les fratries tout en les accueillant de manière personnalisée.
- La mixité sociale, de genre comme l'apprentissage d'un vivre ensemble.
- Le fait de concevoir la « maison d'enfants » comme une ressource sur un territoire dont les professionnels savent utiliser les potentialités, au service de l'inclusion des jeunes.
- Il s'agira de pouvoir faire face à l'évolution des placements et des problématiques liées à ces placements, souffrances individuelles importantes, y compris d'ordre psychique dans le cadre d'une proportion et d'une maîtrise raisonnable des groupes.
- Il s'agira de savoir intégrer et maintenir des jeunes dans des scolarités adaptées : ITEP, SEGPA, ULIS.
- Nous devons faire avec une place des parents plus grande, identifiée à travers leurs demandes plus fortes, d'être tenus informés et associés.

## 4.2. Nos ambitions

### - Au niveau de l'encadrement

Insuffler une dynamique de réflexion au plan éducatif, susceptible de mobiliser tous les personnels, tous métiers confondus, sur cette dimension éducative.

### - Au niveau des enfants

Etre capable de créer les réponses éducatives nécessitées par les évolutions des usagers et de la commande publique.

### - Au niveau de l'environnement

Formaliser, diversifier et communiquer sur l'offre d'animation portée par la maison d'enfants : fêtes, activités sportives et artistiques, etc.

Ouvrir la maison sur son environnement en se dotant d'un réseau de partenaires diversifiés et de bénévoles.

## 5. Les objectifs de la Croix du Sud

### 5.1. Objectifs généraux

- Créer un environnement favorisant le respect de soi et des autres dans un cadre permettant d'intégrer la loi et de s'inscrire dans une logique de citoyenneté.
- Aider l'enfant à grandir, respecter ses besoins physiques et psychiques, à construire son identité.
- Proposer un cadre qui ne crée pas de rupture avec l'histoire et l'environnement de l'enfant et ainsi assurer une continuité.
- Permettre à l'enfant d'investir sa scolarité, sa formation professionnelle.
- Permettre à l'enfant l'accès à des activités sportives et culturelles, l'inscrire dans le tissu social du territoire.
- Offrir un cadre et des repères structurants, mais qui ne se substituent pas au cadre familial.
- Permettre à la famille d'exercer pleinement ses compétences en lui proposant une suppléance partielle et provisoire dans sa fonction d'éducation.
- Préparer l'enfant et sa famille à son retour

### 5.2. Objectifs opérationnels

- Favoriser les conditions d'accueil, de sorte qu'elles garantissent la sécurité physique et psychologique des enfants : le cadre de vie, les règles de vie, un encadrement disponible et attentionné, permettant des relations de confiance.
- Proposer un mode de vie structurant, fait d'une alimentation équilibrée, de rythmes journaliers prenant en compte les nécessités de chacun, et d'un espace convivial et sécurisant.
- Détecter et prendre en compte les besoins de soins somatiques et psychiques éventuels, orienter et mettre en place les soins nécessaires (psychothérapies, soins dentaires, etc.), soutenir les jeunes dans leur psychisme.
- Créer un contexte permettant à chacun de vivre sa vie d'enfant, d'être écouté et entendu, d'expérimenter certains risques (dans

la confrontation aux limites, en particulier).

- Favoriser la construction d'une identité propre, tant en lien avec leur famille (considérée en tant que telle), qu'avec leur culture.
- Reconnaître l'importance de la vie amoureuse et sexuelle des jeunes.
- Leur proposer des espaces individuels ou collectifs d'information et de discussion (formels ou informels), sur ces sujets<sup>3</sup>.
- Permettre aux enfants de vivre des relations sociales, amicales et affectives diversifiées, propices au développement de leur estime d'eux-mêmes et leur intégration sociale harmonieuse.
- Consolider, voire développer les apprentissages des codes sociaux nécessaires à la vie collective et à la reconnaissance par les autres (que ce soit au sein de la maison d'enfants, à l'école, ou ailleurs).
- Reconnaître et accompagner les aspirations spirituelles et religieuses de chaque enfant, en concertation avec les éventuelles exigences parentales, et en adéquation avec les principes éducatifs propres de la maison d'enfants [cf. § 1.2]
- Soutenir les enfants accueillis dans leurs projets d'avenir, en particulier sur le plan professionnel ; à défaut, il s'agira de travailler à l'émergence d'un projet personnel et de vie.
- Permettre aux enfants de se sentir en confiance, tant vis-à-vis des adultes que des autres enfants.

## **6. Population accueillie et modes d'accueil**

### **6.1. Cadre réglementaire**

Code de la Famille et de l'Aide sociale : Art L 222-5 : Sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du département :

Les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation requiert un accueil à temps complet ou partiel, modulable selon leurs besoins, en particulier de stabilité affective, ainsi que les mineurs rencontrant des difficultés

---

<sup>3</sup> Ce qui ne contredit pas l'interdit institutionnel des rapports sexuels au sein de la maison d'enfants.

particulières nécessitant un accueil spécialisé, familial ou dans un établissement ou dans un service tel que prévu au 12° du I de l'article L. 312-1

## 6.2. Caractéristiques des jeunes accueillis

L'établissement la Croix du Sud accueille 42 enfants de 4 à 18 ans, garçons et filles répartis sur 4 unités, et un service externalisé d'une capacité d'accompagnement de 6 enfants.

### 4 unités d'internat avec une gestion de groupes verticaux et les objectifs suivants :

- Propulser une nouvelle dynamique et un investissement pour chacune des unités
- Apporter sur chacune des unités un climat plus apaisant et serein par une régulation des âges
- Améliorer l'accueil, et la répartition des enfants et des adolescents sur chaque groupe
- Faciliter la répartition des fratries et des enfants avec des troubles psychologiques

La composition des unités est la suivante :

- Etoile de Sable / **EDS** (10 jeunes)
- Petit Prince / **PP** (8 jeunes)
- Terre des Hommes / **TDH** (10 jeunes)
- **Passerelle** (8 jeunes) unité semi-autonome / autonomie composée de 2 studios au sein de l'établissement et de 2 appartements situés sur la commune de l'Arbresle.

Les jeunes sont originaires du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Nous privilégions un accompagnement inscrit dans une logique de territoire facilitant le travail avec la famille et l'insertion dans son environnement social et professionnel de l'enfant ou du jeune, proche de Bully (l'Arbresle, Tarare, Amplepuis, Thizy).

A ce jour cette logique nous permet d'accueillir 64% de jeunes dont les parents habitent dans le Rhône.

Un travail de lien plus régulier et constant avec les responsables de MDR est actuellement engagé afin d'observer et de réajuster nos réponses en fonction des besoins et des évolutions des territoires, mais également des enfants et de leur famille.

- Il résulte de ces constats, et observations :

La nécessité que ces jeunes se reconstruisent au sein de nos institutions, en lien avec les familles et les services sociaux partenaires, avec des repères stables, faisant références à des valeurs éducatives fortes, étayantes, et cadrantes.

Le travail éducatif s'entrepren dans une fonction de suppléance et se définit dès l'admission et au cours des réunions suivantes par la construction du DIPEC, et la mise en œuvre des projets personnalisés individualisés.

### **6.3. Les prérogatives de la prise en charge**

- De la promotion à l'accès de la citoyenneté.

Il s'agit pour l'éducateur de favoriser le développement personnel des compétences du jeune confié, mais aussi de contribuer à une recherche de valorisation sociale.

Cela revient à optimiser tout ce qui peut l'être dans divers registres de la vie affective, psychologique, scolaire, professionnel, artistique, culturel, sportif etc.

Ces orientations éducatives passent naturellement par une démarche de projet, tendant à se fixer des objectifs de progrès ainsi que les lignes de conduite pour les atteindre à partir d'un état des lieux de la situation du jeune et de sa famille, défini préalablement par le DIPEC et le projet personnalisé individualisé du jeune qui sera mis en œuvre tout le long de son placement.

Au niveau de la prise en charge des enfants, nous articulons nos pratiques éducatives autour de 5 dimensions soutenant et accompagnant la construction de l'enfant :

- Prise en charge de l'enfant

#### **Prise en Charge Individualisée se déclinant ainsi :**

- Un projet personnalisé individualisé
- Une aide à la scolarité
- Des soins physiques (Bilan médical après chaque admission)
- Des soins psychologiques individuels ou groupaux, en lien avec la famille (CMP, CATTP, séjours séquentiels Hôpital de jour)

#### **Prise en charge groupale se déclinant autour de :**

- La vie quotidienne par l'apprentissage de la vie citoyenne et de l'insertion à la vie sociale
- Une dynamique de groupe par la référence au cadre, aux règles d'internat, aux codes sociaux, aux notions du respect, de la tolérance, de l'effort.
- Des groupes de parole animés de manière hebdomadaire par l'équipe éducative

- L'insertion dans le réseau social (Clubs d'activités sportives ou culturelles, partenariat avec les MJC, centres de loisirs...)
- Des tournois Sportifs inter-foyers de la région Lyonnaise, mais aussi entre les 4 établissements MECS gérés par le Centre Saint-Exupéry dont trois sont situés hors du département.

### **La scolarité :**

**La scolarité est un des facteurs essentiels pour permettre à l'enfant d'accéder à la norme et s'insérer de manière autonome dans la société.**

Nous repérons, que c'est bien souvent dans ce domaine, que nombre de nos jeunes côtoient l'échec. Les établissements scolaires se retrouvent rapidement en difficulté faute de trouver des solutions adaptées. Un enfant en échec, c'est un enfant qui perturbe rapidement la classe.

Il appartient aux équipes éducatives et cadres de la Croix du Sud ainsi qu'aux équipes pédagogiques des établissements scolaires, de trouver des solutions innovantes pour permettre à un enfant de mieux parvenir à s'intégrer dans sa classe.

Il s'agit de créer en accord avec les collègues :

- Un partenariat très rapproché, avec l'ensemble des établissements scolaires (avec lesquels nous travaillons) se développant par des rencontres entre les directions.
- Une scolarité adaptée favorisant la participation du jeune.
- L'aménagement de temps spécifiques où l'enfant est extrait de sa classe afin de bénéficier d'un soutien particulier dans certaines matières.
- L'élaboration d'un contrat à la semaine pour valoriser l'enfant. Chaque professeur note une appréciation en fin de semaine, ce qui a pour effet de stimuler l'enfant, et de le réassurer sur ses compétences.

Afin de consolider notre partenariat avec les établissements scolaires nous mettons en place des relais et des rencontres régulières :

- L'éducatrice en poste de jour est en lien téléphonique ou en rendez-vous avec les établissements scolaires.

L'objectif de ce travail, de lien et de proximité, a pour effet de réduire considérablement les tensions qui peuvent se cristalliser autour du jeune.

- A chaque rentrée scolaire, le chef de service éducatif (CSE) et l'éducatrice déléguée à la scolarité, rencontrent l'ensemble des responsables des établissements afin de faire le point sur les nouveaux élèves inscrits, et d'être en capacité d'adopter des stratégies adaptées de manière individualisée.

- La Croix du Sud accueille chaque année, les équipes pédagogiques, pour leur faire découvrir nos locaux, qu'elles soient en mesure de repérer nos actions éducatives, et de comprendre la particularité de nos jeunes.

Ce travail de lien a pour effet de travailler en meilleure harmonie et compréhension de part et d'autre.

Les jeunes mineurs non accompagnés (MNA) sont généralement scolarisés dans un collège situé à Villeurbanne ou à Vaise parce qu'ils proposent des formations de remise à niveau pour l'apprentissage de la langue française.

Nous avons aussi recours soit à des associations soit à des personnes enseignantes retraitées, qui veulent bien s'investir bénévolement pour le soutien scolaire des enfants. Le soutien se déroule soit dans nos locaux ou bien à la MJC de l'Arbresle.

### Soin :

#### La dimension du soin s'appuie sur 2 axes :

- **Les soins physiques, un bilan médical après chaque admission**

Pour chaque jeune après son accueil dans notre centre, un bilan médical complet est effectué par le médecin de notre secteur (ce bilan est un des indicateurs de l'état de la situation de la cellule familiale). Dans le cas où les bilans sont effectués par un autre établissement ou si la famille présente des bilans de santé à jour, le bilan n'est pas réalisé.

Il s'agit de réactualiser le carnet de santé, mettre à jour les vaccinations, répondre aux différents soucis de santé que peut manifester le jeune. Cette approche est fondamentale car elle répond à nos prérogatives prioritaires de protection de l'enfance en danger. Elle démontre à l'enfant l'intérêt, la reconnaissance qui lui sont accordés.

Elle participe à sa construction identitaire et l'aide à réinvestir son image corporelle. Par l'ensemble de ces soins prodigués, l'enfant apprend à s'aimer et à prendre soin de sa personne.

- **Les soins psychologiques individuels ou groupaux**, (en lien avec la famille, le CMP, le CATTP, et les séjours séquentiels de l'Hôpital de jour)

L'enfant dès son admission, rencontre obligatoirement au moins une fois la psychologue et le psychiatre qui occupent des postes de vacataires dans l'établissement.

La psychologue rencontre de manière hebdomadaire chaque mercredi à tour de rôle, l'ensemble des jeunes accueillis dans notre structure.

Elle a pour mission d'orienter si nécessaire les jeunes vers les centres thérapeutiques adaptés de notre secteur : CMP, CATTP.

Elle coordonne les rendez-vous, et assure le lien de manière permanente avec les différents services.

Le psychiatre définit un diagnostic psychique, rencontre les jeunes en consultation et propose un traitement médical sur ordonnance s'il y a lieu.

Le médecin psychiatre et la psychologue se rencontrent tous les deux mois afin de confronter leurs observations et d'affiner leur diagnostic afin d'aider les éducateurs à apporter une présence, une posture, des soins plus performants auprès de nos jeunes.

### **Travail avec les Familles :**

**Chaque famille** est conviée une fois par an pour **être associée à l'élaboration du projet personnalisé** de leur enfant avec la présence du travailleur social, de l'éducateur référent, de l'enfant, et du CSE qui anime la réunion. Deux évaluations du PPI sont réalisées à l'année en associant la famille et l'enfant.

Ce projet personnalisé souligne les observations effectuées au quotidien et définit l'évolution positive ou négative du jeune :

Nous invitons et accompagnons la famille à **se montrer actrice** dans la prise en charge des soins et de la scolarité de leur enfant en lien avec l'éducateur référent :

- Pour les rendez-vous médicaux importants d'ordre hospitalier et engageant la responsabilité parentale.
- Pour les rendez-vous programmés à la Croix du Sud avec la psychologue ou le psychiatre si la situation de l'enfant le nécessite
- Pour la mise en lien de la famille par la psychologue avec le CMP, ou le CATTP, en concertation avec le service social.
- Pour les rendez-vous scolaires programmés par l'éducateur avec la présence de la famille sur les lieux de scolarisation.
- Pour la participation des parents au CVS

Nous veillons à **créer des espaces réguliers de communication et d'information avec les parents**. Cela permet de répondre aux inquiétudes et aux questions et ainsi apporter des éclaircissements propices à instaurer un lien de confiance.

## **6.4. Les prestations offertes et leurs lieux d'exercice**

La Croix du Sud intervient dans la mise en œuvre de placements de mineurs confiés par le service d'aide sociale à l'enfance au titre des dispositifs de protection de l'enfance<sup>4</sup>, sous trois formes de *prestations* mises en place dans *cinq lieux* : quatre unités de vie (dont une est à l'intersection de l'intérieur et de l'extérieur (Unité *Passerelle*) et le service d'action éducative externalisé (SA2E), qui intervient avant tout au domicile de l'enfant dans le cadre d'une décision de placement dans la famille. Ces cinq unités font l'objet d'une fiche descriptive.

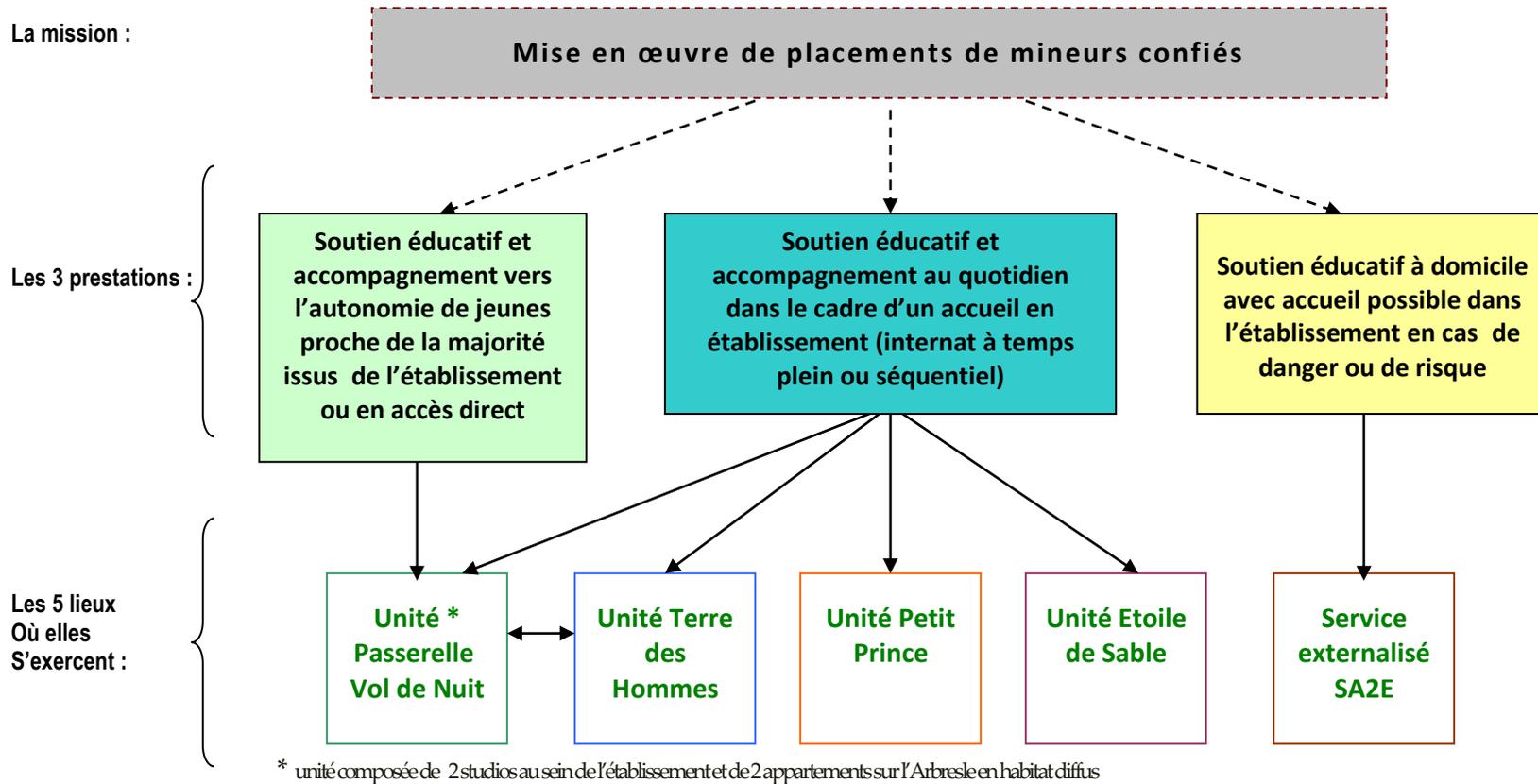
A noter que le séjour à temps plein ou séquentiel est décidé selon les orientations prises dans le cadre du PPI, en fonction des évolutions constatées.

Trois *dispositions transversales*, éléments de savoir-faire de notre établissement en matière de **service de jour, d'accueil d'urgence, de fratries**, mises en œuvre sur tout ou partie des unités, seront développées plus loin.

---

<sup>4</sup> Art. L 221-1 et suivant du CASF dans le cadre de décisions administratives ou judiciaires.

La mission :



## 6.5. Moyens matériels

- Les locaux

De 2012 à 2019, nous avons planifié avec le soutien du département une action de réaménagement des locaux comprenant plusieurs phases.

Cette opération de réaménagement des locaux de la Croix du Sud a pour objectif d'améliorer les conditions de sécurité et la qualité de la prise en charge des enfants.

Lors de l'évaluation externe qui a eu lieu du 19 au 20/11/12, les évaluateurs soulignent en point de faiblesse : « *les trois groupes d'internat ont des limites floues, ce qui donne l'impression d'un seul et même groupe (couloir traversant). Si les espaces privatifs sont de qualité, les espaces collectifs sont mal conçus et peu adaptés à la nature de l'établissement* ».

*Les équipes et les enfants (dans le cadre du CVS) ont fait remonter les mêmes difficultés.*

Nous avons donc travaillé un projet de réaménagement de manière collective avec des étapes de concertation du personnel technique, éducatif et des enfants élus au CVS.

- L'aménagement s'appuie sur trois axes :
  - La création d'un espace de vie sur les unités EDS et PP avec un accès de plain-pied à l'extérieur, cet aménagement a été renforcé par une réorganisation de l'équipe technique avec la présence à temps plein de maitresse de maison sur les unités EDS et PP. Les cloisons de séparation sont insonorisées. Le travail éducatif se fait principalement sur le niveau supérieur.
  - La création d'un espace spécifique pour le service externalisé composé d'un espace bureau, un aménagement d'une kitchenette et d'un salon permettant à l'éducateur de travailler le lien avec les parents et les enfants dans de bonnes conditions. Un accès repéré et différent de l'accès à l'internat est également un atout pour optimiser la participation des familles.
  - La création d'un studio supplémentaire pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre de l'unité Passerelle. Cette création correspond à une adaptation de la structure aux besoins de prise en charge. L'expérience que nous avons dans cet accompagnement et les liens que nous avons tissés avec les structures scolaires et d'apprentissage ainsi que les employeurs locaux nous permettent ce redéploiement de 2 places en préservant la capacité de l'internat à 36 enfants.

Cette différenciation des espaces est propice à l'investissement des enfants. Il garantit des espaces institutionnels cadrants et identifiés, respectant à la fois l'enfant dans son individualité mais en l'intégrant aussi dans des espaces collectifs positifs lui permettant d'expérimenter le vivre ensemble.

Le réaménagement des locaux s'articule donc bien avec des évolutions en matière éducative. Il s'agit de garantir une proximité renforcée sur chaque unité entre l'équipe éducative et technique et nous permettre ainsi d'être plus réactifs pour faire face aux besoins des enfants.

Chaque groupe dispose d'un espace collectif au 1<sup>er</sup> étage, au rez-de-chaussée (salle à manger, coin cuisine équipée). Les chambres sont individuelles et comprennent des équipements sanitaires.

Un bureau d'éducateur sur chaque groupe permet la confidentialité des entretiens.  
Cet aménagement représente un réel intérêt dans l'accompagnement des enfants et dans l'articulation entre les espaces individuels et collectifs.

L'extérieur est également aménagé, d'une aire de jeux et d'un city stade permettant aux enfants de jouer et de créer une vie collective.  
Des jardins clos avec Pergola ont été installés sur EDS et PP. Ces installations permettent aux enfants et aux éducateurs de vivre quasiment toute l'année de plein pied entre extérieur et intérieur.

- Les véhicules

Les transports en commun à partir de Bully sont peu fréquents ; cet éloignement relatif nous conduit à assurer et à accompagner les enfants dans leurs activités quotidiennes et scolaires.

Un poste de conducteur enfant (en contrat aidé) a été créé, ce salarié est chargé d'une partie des accompagnements du matin et du soir, cela permet à l'éducateur et à la maitresse d'être plus disponible sur les temps charnière du départ à l'école et du retour.

Ces transports sont alors effectués par les éducateurs ; cette contrainte incontournable nécessite une planification et un parc de véhicules organisé de la manière suivante :

- 1 véhicule 9 places
- 2 véhicules 7 places
- 1 véhicule 5 places

## **7. Les ressources humaines**

### **7.1. Les bases d'action en matière de management des professionnels**

#### **Le management des équipes**

Le management est assuré par le directeur dès le recrutement du personnel, en associant le CSE ou la responsable logistique.

A son arrivée, le salarié se voit remettre un dossier comprenant le projet d'établissement, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et une fiche de poste définissant sa fonction et son champ d'intervention.

L'accompagnement des salariés permet l'adaptation de chacun à l'évolution des besoins mais également de maintenir une cohésion des équipes.

#### **Composition des équipes**

- L'équipe administrative et technique :

1 Secrétaire  
2 agents de cuisine  
2 maitresses de maison  
1 agent d'entretien  
1 gardien  
1 lingère/agent de service (1/2 temps TDH)

- L'équipe Educative :

Chaque équipe comprend un ou plusieurs éducateurs spécialisés, dont l'un d'entre eux a pour mission d'être **coordinateur** (travail de régulation, de cohérence, mise en œuvre des projets de groupe, suivi de la bonne application des projets personnalisés, en lien avec le CSE et la direction)

5 éducateurs sur l'unité EDS (dont 1 contrat de professionnalisation ME)  
5 éducateurs sur l'unité PP (dont 1 contrat de professionnalisation ME)  
5 éducateurs sur l'unité TDH (dont 1 contrat professionnalisation ME)  
2 éducateurs sur l'unité Passerelle (1.50 ETP)

3 Surveillants de nuit qualifiés ont suivi la formation à l'institut Saint Laurent et ont obtenu leur certificat  
Le 4ème est employé dans le cadre d'un contrat aidé.

L'ensemble du personnel éducatif, surveillants de nuit, personnel technique, bénéficie de plusieurs réunions, animées par des intervenants extérieurs (Psychologues, psychiatre, attaché conseil) afin de les soutenir dans leurs réflexions, et difficultés et leur apporter des réponses adaptées à la prise en charge de ces jeunes reconnus difficiles.

Il est important de rappeler que chaque professionnel agit dans le cadre d'une délégation précise : sa mission est explicite (présence de fiche de poste associative pour l'ensemble des salariés prenant en compte les spécificités de chaque établissement),

- L'équipe de direction :

Le directeur  
Le chef de service éducatif  
La responsable logistique

- Deux psychologues :

Une accompagne les équipes éducatives dans l'analyse de leur pratique éducative.

La seconde intervient auprès des enfants. Elle participe aux réunions autour des projets personnalisés individualisés, et rencontre chaque mercredi, les enfants en entretien individuel.

Le psychiatre rencontre les équipes éducatives, afin de leur apporter un soutien et un regard sur le plan clinique et pathologique des enfants en grande difficulté. Il rencontre les enfants en consultation et prescrit des ordonnances en cas de nécessité. Il a la possibilité de rencontrer les familles au sein de l'institution, quand les situations l'imposent.

Ce dispositif cadre permet et favorise le ré-étayage des enveloppes psychiques de l'enfant ou de l'adolescent, et offre une ossature qui a une fonction contenante. Il apporte la garantie d'une meilleure prise en charge sécuritaire de l'ensemble des enfants confiés à notre établissement, ainsi que pour le personnel encadrant. Il participe à la cohérence, à la coordination, à la mise en œuvre des projets de groupe et projets individuels, et contribue au respect de l'application du projet d'établissement dans son ensemble.

## 7.2. Des instances de régulation

Des instances de régulation sont mises en œuvre afin de maintenir cette mobilisation constante centrée sur les besoins des enfants

- **Réunion institutionnelle** 2 fois par an avec l'ensemble du personnel relatif à des informations et orientations concernant la structure.
- **Réunion hebdomadaire** par équipe avec la présence du chef de service éducatif, cette réunion définit les modalités de prise en charge quotidienne des enfants entre les éducateurs ; le but est d'assurer une cohérence auprès de l'enfant, de la famille et des partenaires extérieurs.
- **Réunion mensuelle d'analyse de la pratique** par équipe
- **Réunion PPI**, une seule situation est présentée par rencontre, elle associe l'équipe en présence de la psychologue de l'établissement et du chef de service.
- **Réunion de régulation**, en présence d'un intervenant extérieur, des équipes éducatives et techniques.
- **Réunion de coordinateurs** associant le directeur, le chef de service et les 6 coordinateurs, 4 rencontres sont fixées dans l'année, il s'agit de faire le suivi des projets collectifs et d'articuler l'accompagnement des enfants de manière transversale au sein de l'établissement.

- **Réunion groupe Progrès**, Cette commission est permanente, elle se réunit au moins 2 fois dans l'année. Elle est composée d'une représentation de l'ensemble des corps de métiers de l'établissement. Chaque réunion fait l'objet d'un ordre du jour et d'un compte rendu réalisé à tour de rôle par les participants. La commission a pour but d'analyser par étape, la mise en place du plan d'action, des référentiels d'évaluation interne et des rapports d'évaluation externe. Elle fait des propositions d'amélioration et suit l'évolution des projets de la structure
  
- **Commission éducative**, c'est une instance inter-équipes destinée à examiner une situation individuelle ou collective d'enfants posant problème au niveau de l'établissement en vue d'établir une stratégie institutionnelle cohérente. La commission a lieu une fois par trimestre, dirigée par le directeur.
  
- **Réunion à thèmes**, c'est une réunion inter-équipes centrée sur un thème lié au fonctionnement de l'établissement, visant à définir des protocoles collectifs d'action. 4 rencontres ont lieu dans l'année, nous avons fait le choix pendant 2 ans d'avoir un thème récurrent et unique abordant la question de la violence et de sa gestion.

Les salariés du pôle technique sont réunis tous les mois en présence de la responsable logistique.

Le directeur rencontre une fois par mois les équipes éducatives et une fois par trimestre les personnels techniques.

- En cas d'acte de violence envers l'équipe éducative, le directeur reçoit l'éducateur en présence du chef de service.

Nous préconisons le dépôt d'une plainte, proposons un soutien de notre psychologue d'établissement.

L'enfant est également reçu par le directeur en présence du chef de service et de l'éducateur, nous établissons notre échelle de réaction au préalable.

**La présence quotidienne du directeur et du chef de service et leur disponibilité offrent des espaces de réflexion et de régulation, venant rassurer et favoriser l'expression immédiate des salariés en cas de besoin.**

Cet accompagnement des équipes est encadré par un socle commun s'appuyant sur les valeurs de l'association :

- L'importance de la conscience professionnelle de chacun et son sens des responsabilités, tant au plan de l'éthique individuelle qu'au plan du respect des décisions prises et du cadre établi ; ce principe implique, pour chaque professionnel, une appropriation

de ce qui lui incombe et les initiatives qui sont attendues de lui. Cette conscience professionnelle est renforcée par l'exemplarité nécessaire de l'équipe d'encadrement.

- La nécessaire cohésion entre les différents professionnels est fondée sur une confiance mutuelle indispensable.
- Une exigence de formation, d'information et de communication : recueillir, élaborer, aller chercher l'information nécessaire à l'action éducative. [NB : exigence partielle car tempérée par notre *principe de confidentialité* défini ci-dessous].
- Le principe de confidentialité : on ne transmet à « d'autres » (collègues en interne, partenaires en externe, parents) que ce qui leur est strictement utile pour agir au profit de l'enfant.

NB : il s'agit là d'un principe qu'il faut comprendre dans la réciprocité et non pas dans une quelconque « hiérarchie » entre ceux qui détiennent une information et ceux qui n'en seraient pas destinataires ; chacun a un rôle respectable, quoiqu'il en soit de sa place, dans le processus de circulation de l'information.

Ces quatre principes s'organisent de façon interdépendante et ne peuvent être isolés les uns des autres.

### 7.3. Ressources mobilisées

Le Projet d'établissement détermine la place et la contribution professionnelle de chaque salarié au service de ce projet au travers de définitions de fonction (éventuellement complétées par des fiches de poste ou lettres de mission particulières<sup>5</sup>).

Six grandes fonctions sont repérables dans le processus global de service de la M.E.C.S. : une **fonction éducative**, centrale, accompagnée d'une **fonction de protection** et d'une **fonction « pré-thérapeutique »**, des **fonctions logistiques** (*entretien – maintenance – alimentation*), une **fonction administrative** et une **fonction de pilotage et de coordination** de l'ensemble (à laquelle l'élaboration collective du présent Projet participe).

#### 7.3.1. La formation

Chaque année, un plan de formation est élaboré et mis en perspective avec l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles au regard des évaluations professionnelles annuelles et de la nécessaire réflexion sur les pratiques de chacun comme sur celles de l'institution. Le plan de formation prend en compte également les mutations de l'environnement, de la composition des groupes et donc des difficultés ou des évolutions constatées. **C'est un des outils clés de la mobilisation des équipes**

#### 7.3.2. La référence éducative

Les objectifs du référent éducatif :

- Il est le porte-parole de l'enfant auprès de l'équipe, des partenaires et de sa famille

---

<sup>5</sup> Telles que « missions de coordinateur, référent, service de jour, mission sport »

- Il coordonne le parcours de l'enfant
- Il est un repère pour l'enfant
- Il est le rapporteur des réunions, audiences, etc.
- Il est pour les partenaires extérieurs un interlocuteur privilégié
- Il est le représentant du parcours de l'enfant sur l'extérieur
- Il informe et partage l'information avec l'enfant
- Il est présent dans les instances importantes en se donnant les moyens et en organisant son temps de travail pour assister aux événements formels en lien avec le projet de l'enfant.
- Il n'a pas l'exclusivité de la relation

L'équipe éducative exerce une coréférence de l'enfant.

Il est essentiel de proposer une méthodologie pour formaliser une prise en charge de qualité. Dès l'arrivée de l'enfant, le référent éducatif une fois nommé (par le CSE) va recueillir l'ensemble des observations réalisées par les professionnels de la MECS. Il devra répertorier la scolarité (en lien avec l'éducatrice en poste de jour), le lien avec la famille, le comportement au sein du groupe, la santé, etc.

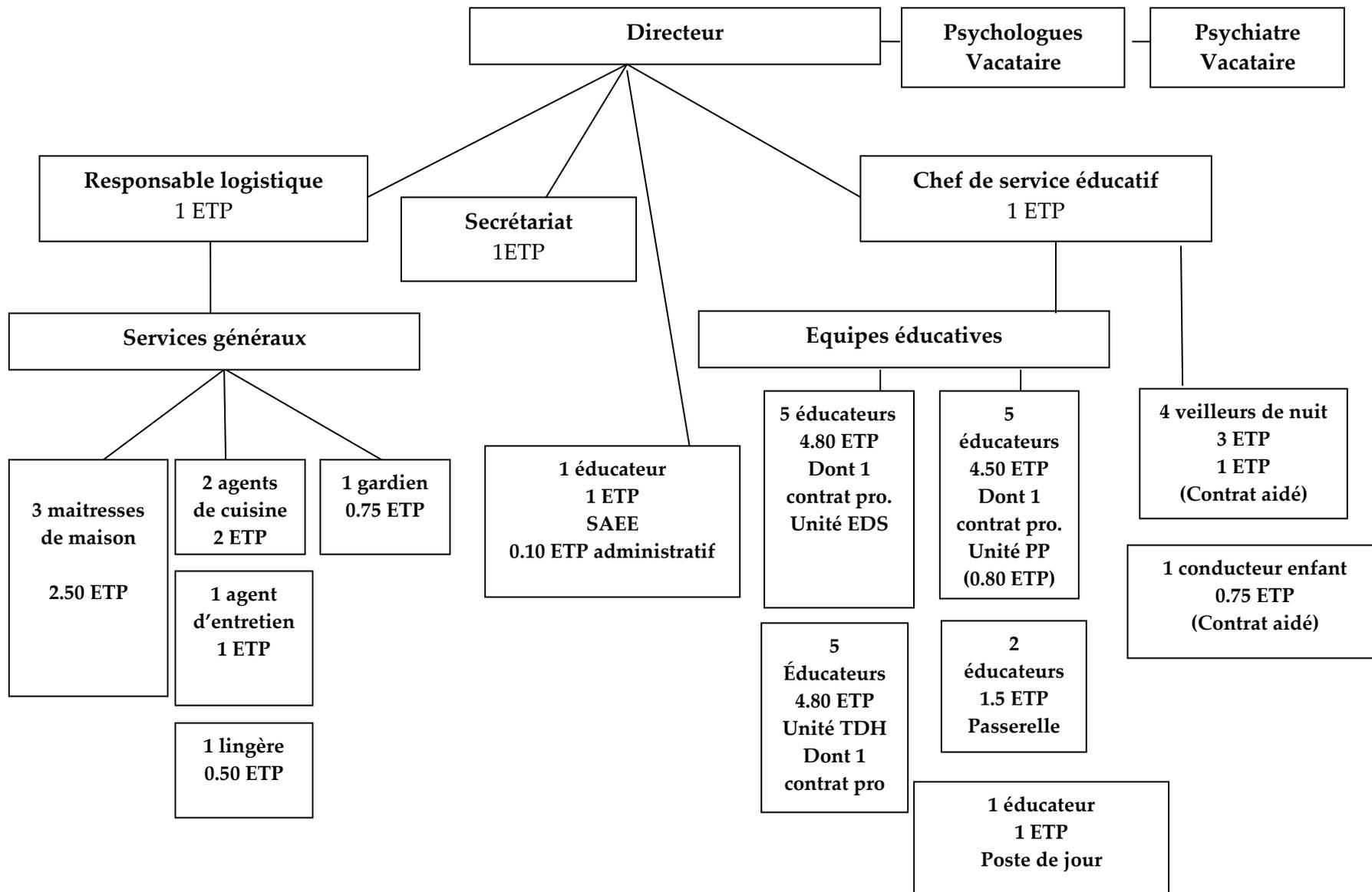
Ceci a pour objectif de produire dans un délai d'un mois, une première base de données en vue de la rédaction du bulletin des 3 mois (B3M). Ce premier bilan rendra compte des observations et proposera les premières ébauches du projet personnalisé de l'enfant au sein de la structure à travers des objectifs de travail et une évaluation. Ainsi le support écrit sera une base commune pour la prise en charge de chaque enfant accueilli.

La pré-visite de l'établissement avec un jeune se fait avec la référente scolaire (éducatrice poste de jour) contrairement au premier jour de rentrée qui se fait avec le référent éducatif de l'enfant au vu des particularités d'un premier jour d'école.

La référente scolaire et l'éducateur référent sont en lien permanent à l'égard de la scolarité. Tous les projets professionnels, les préparations de bilan et l'orientation scolaire se font dans un lien de proximité avec le référent éducatif de chaque enfant. Les difficultés dues au comportement d'un enfant au sein de sa structure scolaire se traitent avec son référent éducatif.

Dès lors qu'un enfant est dans une période de déscolarisation et/ou de re-scolarisation, c'est à travers un projet commun et une prise en charge éducative et pédagogique que nous allons tenter de remobiliser l'enfant. Un planning sur ce temps de déscolarisation est établi et validé par un cadre hiérarchique.

### 7.3.3 Organigramme hiérarchique



## 8. Les principaux instruments de fonctionnement

### 8.1. Le processus d'admission

L'admission représente un moment déterminant pour l'implication future des parents et de l'enfant.

Le processus d'admission (respecte le protocole présenté par le Département et la création d'une cellule d'aide à l'orientation) se déroule sur un temps relativement court mais suffisant pour permettre une réponse de l'institution. Le délai maximal est d'une dizaine de jours afin de ne pas entraver la dynamique impulsée par l'autorité à l'origine de la décision de placement.

- La première étape consiste à la transmission d'une sollicitation pour une admission d'un jeune, par la cellule d'aide à l'orientation du Département du Rhône ou d'autres services habilités des autres collectivités territoriales. (Cf. note relatives aux nouvelles modalités de gestion des orientations). L'interlocuteur principal est le directeur, puis le chef de service éducatif dans le cas d'une absence de ce dernier.
- La décision d'admission, elle est prise par le directeur qui en informe (soit directement, soit par l'intermédiaire du chef de service éducatif) la cellule d'aide à l'orientation, le plus souvent par téléphone et par mail. Si l'accueil est possible à la Croix du Sud, une date est fixée pour un entretien d'admission.
- Si le processus d'admission s'engage, le dossier est présenté à l'équipe éducative susceptible d'accueillir l'enfant.
- L'entretien d'admission

Il est mené par le directeur, en collaboration avec le chef de service éducatif, et dans la mesure du possible nous associons un éducateur de l'unité pressentie.

L'entretien d'admission réunit le ou les enfants, ses parents et le travailleur social. Il permet à chacun de faire connaissance. Nous présentons à cette occasion la structure, sa mission, son fonctionnement ; nous laissons également une large place à la parole de l'enfant et celle de ses parents. Lors de cet échange nous avons le souci de clarifier les rôles, les places et les responsabilités de chacun. Nous abordons également les attentes et les objectifs à poursuivre ensemble.

L'entretien d'admission a aussi pour fonction de repérer et de répertorier en commun ce qui fait difficulté et qui va conduire à la validation du DIPEC. Cela participe à une meilleure adhésion au placement de l'enfant et de sa famille.

Une date d'entrée est alors fixée.

- La visite de l'établissement

Cette visite est effectuée à la fin de l'entretien, elle permet aux parents et à l'enfant de visualiser ce qui vient d'être dit et d'anticiper sur la vie quotidienne à la Croix du Sud. Cette visite est réalisée par le chef de service éducatif, l'éducateur de service en **présence du travailleur social référent**. Ce temps permet le plus souvent de rassurer et de poser des questions concrètes, de croiser d'autres enfants.

Au terme de la visite une brève rencontre permet d'échanger sur les premières impressions.

## **8.2. Les modalités d'accueil**

- Arrivée de l'enfant

L'enfant est le plus souvent accompagné par ses parents et le travailleur social. Lors de la visite de l'établissement, ils ont pu déjà visualiser et connaître le fonctionnement de la structure.

- Les parents sont accueillis par le chef de service éducatif. Il est procédé aux formalités administratives.
- L'enfant est accueilli dans son groupe par son éducateur référent si possible. L'éducateur lui montre sa chambre, préparée avant son arrivée et l'aide à s'installer.
- Un état des lieux de sa chambre est réalisé avec l'éducateur.
- Le premier soir, l'arrivée de l'enfant est célébrée avec les jeunes du groupe.

Lors du départ de l'enfant, une fête est organisée sous la forme choisie par l'enfant. A cette occasion il est remis un cadeau et un album des moments forts vécus à la Croix du Sud.

Cette fête est précédée d'une entrevue avec le directeur et le chef de service pour retracer et mettre en perspective les projets futurs de l'enfant.

Chaque arrivée est synonyme de départ. Ainsi un travail de relais et d'accompagnement sera réalisé pour chaque enfant. Comme le changement de groupe la ritualisation est nécessaire et identique. L'objectif est de créer un temps de séparation en amont pour éviter la rupture. Toutefois, le départ de l'institution se prépare avec la famille et les partenaires qui prendront le relais quand la situation le préconise.

## **8.3. Instruments destinés à structurer l'action**

La Maison d'enfants la Croix du Sud a développé un certain nombre de protocoles, d'outils et instruments. Ils ont pour objectifs, d'offrir un encadrement éducatif structuré, fiable, et performant, afin de répondre de la manière la plus adaptée à un public difficile, en grande souffrance, et ainsi favoriser leur intégration sociale, tant sur le plan familial, que professionnel et psychologique.

Ces outils sont les suivants :

- Conseil de la vie sociale (CVS)

**Objet :**

C'est une instance officielle d'expression et de participation des usagers (enfants et parents) vis-à-vis de la maison [cf. décret de 2004], leur permettant d'émettre des avis et propositions, et d'évaluer les suites données. L'objectif est de permettre une amélioration constante du quotidien des enfants et qu'ils en soient également acteurs. Sur la forme nous apportons une attention particulière afin que ce temps soit dynamique, investi et convivial.

**Modalités :**

Le conseil est composé de 2 représentants des enfants par groupe soit 6 membres, 2 représentants des familles, 2 représentants de l'organisme gestionnaire, le directeur, 2 représentants du personnel, 1 représentant invité de la commune de Bully, 1 représentant invité de l'unité territoriale de l'Arbresle, la responsable logistique.

La secrétaire de l'établissement assiste à la réunion pour la prise de notes.

Le conseil se réunit 3 fois / an, un calendrier annuel est diffusé afin de faciliter la participation du plus grand nombre.

Lors de l'admission il est remis à chaque enfant et aux parents un livret de présentation du CVS. Ce livret présente le conseil sous une forme ludique et illustrée. Les parents et les enfants sont invités à participer. Des élections sont organisées pour nommer les représentants familles et enfants.

L'ordre du jour est réalisé en amont par les éducateurs et les enfants siégeant au conseil. Il est validé par le directeur et transmis au préalable à l'ensemble des membres. 7 jours avant la réunion, les membres reçoivent un point de situation et d'évolution des thèmes abordés précédemment.

Un espace d'échange est créé afin de faciliter la prise de parole de l'ensemble des participants et principalement des enfants et des représentants des parents.

Nous constatons depuis 2 ans, une absence de participation des parents à ce conseil. Nous sommes cependant conscients de l'importance de leur présence.

2 initiatives sont en œuvre pour tenter d'associer les parents au conseil :

- La première est de recréer « une journée portes ouvertes » animée et ludique associant enfants et parents à la Croix du Sud.

- La seconde est d'envoyer un compte rendu de chaque CVS à tous les parents.

En ce qui concerne le service externalisé, un groupe d'expression est mis en œuvre, la présentation et les modalités sont précisées dans le projet de service SA2E.

- Le Projet personnalisé Individualisé (PPI)

**Objet :**

Il s'agit de l'Outil central de structuration de la prise en charge d'un enfant sur la durée de son placement.

Il spécifie les observations de l'équipe éducative, de la psychologue, du psychiatre, et de la direction.

Il détermine les objectifs éducatifs propres à l'enfant, et propose des moyens spécifiques pour atteindre les objectifs fixés par l'ensemble de l'équipe éducative, de la psychologue et du CSE.

Il planifie des perspectives d'orientation à terme.

Il recueille **l'avis de l'enfant et de sa famille**, en lien et en concertation avec le travailleur social référent ASE.

**Il est révisé au moins 2 fois par an.**

**Modalités :**

Le PPI est construit en réunion, (durée 3h) par rotation chaque mardi d'une unité, en présence de l'ensemble de l'équipe éducative qui accueille l'enfant, de la psychologue, et du Chef de service éducatif qui anime la réunion.

Un planning est réalisé, de telle manière que l'ensemble des projets des enfants soit travaillé à tour de rôle au moins 2 fois sur l'année scolaire.

L'éducateur référent, en réunion du mardi, rédige sur un document spécifique, ses propres observations, celles de l'enfant et propose une première ébauche du PPI au cours de cette réunion.

Ce document est enrichi des observations de manière collégiale. Ainsi, il est demandé à tous les professionnels de projeter l'enfant et sa famille comme un sujet de potentialité et de compétences qui sont mobilisables. Le projet personnalisé vise à amener une dynamique qui va apporter écoute, soutien et accompagnement pour offrir et permettre à l'enfant et sa famille une adhésion.

De ce fait, le PPI permet d'individualiser la prise en charge du jeune de façon, d'envisager l'enfant dans un futur, d'élaborer des hypothèses d'accompagnement éducatif en tenant compte de son histoire, d'être le garant de la mémoire des événements vécus durant son placement, de mobiliser l'ensemble des professionnels et d'harmoniser les pratiques, de rendre le projet commun à tous, tout en acceptant le réajustement et la modulation du projet.

Actuellement, le PPI est précédé d'un bulletin des 3 mois (B3M). Quel que soit l'accueil envisagé, dès son arrivée dans notre établissement, le jeune est évalué sur 4 items principaux que sont :

- Les traits de personnalité (relation sociale, connaissance de son environnement)
- Les relations avec sa famille
- L'aspect médical
- La scolarité
- Son projet

Si d'aventure, le jeune venait à changer de structure d'accueil, ces observations compilées dans ce recueil seraient transmises au nouvel établissement.

- Restitution du PPI

**Modalités :**

Elle est planifiée à l'année en coordination avec le calendrier d'évaluation du PPI du Mardi. La famille est informée par courrier des rencontres programmées pour leur enfant.

Les deux parents, et/ou, responsables légaux, sont conviés à cette réunion en présence du référent ASE, de l'enfant, de l'éducateur référent, ou de son représentant, de **la psychologue lorsque la présence d'un parent est effective** et du chef de service éducatif qui anime la réunion.

Les enfants d'une même fratrie sont conviés à cette réunion de manière individuelle.

Le CSE restitue l'évaluation du PPI construit par l'équipe éducative.

Il rappelle, les objectifs du DIPEC (Document Individuel de Prise en Charge) définis au cours du mois suivant l'admission.

Au préalable il questionne l'enfant, puis la famille, afin de vérifier s'ils ont bien compris et intégré, les objectifs du DIPEC. S'il y a lieu, il reprend succinctement avec eux, les éléments de compréhension liés aux difficultés familiales repérées, et précise les modalités de la prise en charge.

Il est important que cette réunion soit conduite dans un souci d'une grande transparence, où **les parents sont replacés dans leur rôle de responsables légaux et où ils se sentent pleinement associés et concernés par le projet de leur enfant dans l'institution.**

Le CSE explique l'ensemble des éléments notifiés sur le PPI qui concernent l'évolution de l'enfant, en veillant à rester très objectif et pragmatique sur la poursuite du projet, des difficultés ou des progrès réalisés par le jeune. L'éducateur apporte les informations du quotidien nécessaires à la compréhension.

Ce document est signé par la famille et l'enfant afin de signifier leur approbation et/ou qu'ils en ont bien pris connaissance. Un exemplaire est transmis aux deux parents, et au travailleur social.

- Le DIPEC (Document Individuel de Prise en Charge)

Il est réalisé en présence des responsables légaux de l'enfant et du travailleur social chargé du suivi de la mesure à l'aide sociale à l'enfance.

Ce document non contractuel a pour objectif de définir les bases et les modalités de prise en charge de l'enfant. Il précise les engagements de la Maison d'Enfants en termes de législation, de partenariat, de services, de moyens humains et matériels, mis en œuvre pour assurer tout au long de son placement une prise en charge individualisée et spécifique. Il énonce un certain nombre de règles, mais aussi les devoirs de l'enfant dans le cadre du respect de sa personne, d'autrui et des biens matériels.

Il notifie de manière précise l'identité des responsables légaux, et celle de l'enfant ainsi que leur domiciliation.  
Il est noté les points clefs (difficultés répertoriées chez l'enfant) qui seront travaillés dans le cadre du projet global de l'enfant.

Il est demandé l'adhésion de la famille et de l'enfant quand cela est possible. Il est en effet fondamental que l'enfant repère l'adhésion parentale pour favoriser une meilleure intégration dans son placement.

- Les entretiens individuels.

L'éducateur rencontre l'enfant dont il est le référent de manière régulière à raison d'une rencontre toutes les trois semaines d'environ 20 minutes.

Cet entretien a pour objectif de construire un lien de confiance durable avec l'éducateur, de repérer ses difficultés et ses inquiétudes qui sont liées à son quotidien familial, sa scolarité, son placement ; d'évaluer ses besoins, de répondre à ses questionnements, de recadrer si nécessaire son comportement global, de le valoriser, et de construire en commun son PPI.

Ce travail de lien contribue non seulement à redonner confiance à l'enfant, mais à le réinscrire dans un désir de vie, et à le réhabiliter dans son histoire familiale.

- Réunions de groupes jeunes (RGJ)

**Objet :**

Cette réunion permet de régler et d'échanger sur les aspects fonctionnels de la vie d'un groupe d'enfants : demandes, règles, projets, organisation de la semaine, etc.

**Modalités :**

La réunion a lieu 3 fois par mois et dure 1h. L'ensemble des enfants sont présents, elle revêt un caractère obligatoire.

La réunion est animée par l'éducateur de service (qui peut déléguer aux enfants), le chef de service éducatif peut y participer

Un compte rendu sur un cahier ad hoc est réalisé après chaque réunion.

Chaque année, un chantier éducatif est proposé dans le secteur de l'Arbresle. Systématiquement quelques jeunes de notre maison d'enfants participent activement à ce projet sur une période d'une quinzaine de jours, et parviennent sans aucune difficulté à s'insérer dans un groupe composé d'autres jeunes provenant de secteurs différents. C'est une expérience, très enrichissante qui favorise un autre regard positif sur la MECS et nos jeunes.

Sous l'impulsion de deux éducateurs sportifs, nos jeunes, petits et grands participent régulièrement à un tournoi de foot inter-foyers qui rassemble près de 10 établissements du Rhône. Les matchs se déroulent à tour de rôle dans chaque établissement, et se terminent toujours par une collation chaleureuse.

En fin d'année scolaire, plusieurs coupes sont remises, dont la coupe du « fair-play », car un travail éducatif est constamment mené autour des notions de conduite sociale et civique, de respect des règles et des jeunes, dans un esprit de tolérance. C'est l'objectif principal de ces tournois.

Nous organisons des animations à thèmes entre les 5 établissements que gèrent le Centre Saint-Exupéry dont deux MECS sont situés dans la Saône et Loire, dans l'Ain et la Haute-Savoie. Nous nous accueillons à tour de rôle dans chacun de nos établissements.

**En projet : Des mini camps de 3 à 4 jours proposés aux jeunes avec deux objectifs principaux :**

- le travail sur une cohésion de groupe afin de mieux accueillir des enfants nouvellement arrivés
- un séjour d'éloignement suite à un passage à l'acte d'un jeune

**En dehors de l'aspect sportif dominant ces mini camps, le but est d'apporter une écoute toute particulière au jeune sur les actes posés, de rentrer en lien différemment sans jugement et de l'amener à réfléchir sur son comportement.**

#### **8.4. Points d'appui du Centre Saint-Exupéry**

##### **L'établissement bénéficie également :**

- Des bénévoles du Centre Saint-Exupéry
- De l'accompagnement du directeur général et des outils de réflexion, de mutualisation et d'étayage de l'association :
  - Conférence des cadres
  - Comité de direction et des chefs de service éducatif
  - Séjours de mise à distance au sein des établissements de l'association
  - Formation continue
  - APE chefs de service et APE directeurs
  - Plateforme éducative de réflexion inter-associative animé par le centre Saint-Exupéry

## 8.5. En externe : réseau et partenaires associés à notre action

L'établissement s'inscrit dans un réseau d'acteurs professionnels qui complètent son action sur des questions touchant à différentes dimensions de la vie des enfants : scolarité et formation professionnelle, santé somatique et psychique, action sociale, etc.

La collaboration avec chacun de ces acteurs fait l'objet d'un suivi particulier autant que possible, engageant chacune des institutions, et permettant à chaque partenariat de s'exercer dans un cadre fiable et durable.

- **En matière scolaire :**
- Écoles primaires publiques et privées locales (Bully)
- Collèges du secteur (au nombre de cinq)
- Lycées professionnels (au nombre de huit)
- Maisons familiales rurales (3)
- ITEP (3) et établissements médicosociaux
- Etablissements divers : « La Barge », institut Lonjarret...
- Inspection académique / référent handicap
  
- **En matière de santé :**
- CMP, CATTP, planning familial
- Service de pédopsychiatrie de Villefranche et Lyon
- Clinique « L'Union »
- Hôpital du Vinatier et de Saint Cyr au Mont D'or
- Médecin généraliste de Bully
- Cabinet médical de L'Arbresle
  
- **En matière d'action sociale :**
- « Collectif prévention » de L'Arbresle
- Les MECS du Rhône
- Les 3 autres MECS de l'association (hors Rhône)
- PMI
- Forum des réfugiés, OFPRA, CIMADE, Croix-Rouge
  
- **En matière de sécurité :**
- Gendarmerie de L'Arbresle
- Pompiers du canton
  
- **Autres (culture, sports) :**
- Sponsors, fournisseurs divers
- ITEP Arc-en-Ciel / sports

NB : Des projets d'ouverture de l'établissement sur le territoire communal sont en perspective.

Des réflexions sont en cours pour initier ou participer à des animations de la commune et également préciser le rôle des bénévoles dans l'accompagnement scolaire.

## 8.6. Points d'appui particuliers (dispositions transversales)

### 8.6.1. L'accueil

Nous distinguons deux types d'accueil d'urgence :

- **Un accueil d'urgence des mineurs relatif au protocole d'accord signé en 2010 avec le département du Rhône**

**Objet :**

Il s'agit d'un accueil transitoire de mineurs confiés qui s'inscrit, au sein du dispositif départemental, dans le « 3° cercle ». La Croix du Sud met en œuvre dans ce cadre un diagnostic comprenant des propositions.

Cet accueil se fait dans les unités de vie, en journée et peut se transformer en placement pérenne si les critères le permettent.

**Moyens :**

Encadrement éducatif ordinaire + service de jour sur de courtes durées

**Modalités :**

Durée de 3 jours à 3 semaines selon situation de l'enfant et contexte institutionnel.

2 enfants maximum âgés de 4 à 12 ans.

- **Un accueil immédiat**

**Objet :**

Il s'agit d'un accueil rapide d'enfants au sein de notre établissement.

**Moyens :**

Observation, diagnostic, par une équipe pluridisciplinaire.

Bilan d'observation réalisé avec le travailleur social du département puis proposition de prise en charge selon le projet d'orientation.

**Modalités :**

En fonction des places disponibles, et de la composition du groupe d'accueil.

Durée d'accueil précisée à l'avance dans le cadre d'un protocole précis avec les services de l'ASE.

En cas de mise en danger du jeune (tentative de suicide ou mise en danger d'autrui et de la collectivité) rupture immédiate de l'accueil.

## **8.6.2. La prise en charge des fratries**

**Objet :**

Il s'agit de faciliter l'accueil conjoint de fratries confiées par la même mesure en proposant des modes d'organisation privilégiant à des moments donnés, les contacts entre enfants issus d'une même fratrie (repas, activités spécifiques, etc.), qu'ils proviennent de différentes unités de la maison ou de l'extérieur (famille d'accueil).

### **Moyens propres :**

Soutien clinique / compréhension des dynamiques familiales

NB : en cas de dynamique familiale particulière, le chef de service éducatif peut être amené à animer une régulation extraordinaire.

### **Modalités :**

Pas de limite particulière du nombre de fratries

Règle générale : répartition dans les différentes unités.

Possibilité d'organisation adaptée en cas de grande fratrie.

Dans la mesure du possible, et sauf indication contraire, les enfants sont scolarisés dans des établissements scolaires communs (primaires et collèges).

Rencontre fratrie :

Depuis janvier 2017, un accueil d'enfants provenant de la même fratrie mais placés dans différentes structures est proposé. Ces rencontres ont lieu le samedi matin ou après-midi dans la salle scolaire de la MECS et sont pilotées par l'éducateur référent. Ces rencontres fratrie ont un cadre strict et se déroulent de manière progressive. Un compte rendu est adressé au travailleur social reprenant le contenu des échanges. Actuellement, ces rencontres concernent 3 familles.

## **8.6.3. Le Poste de Jour**

### **Objet :**

Le poste du jour est géré en commun avec le CSE, poste qui est placé sous sa responsabilité. Un « briefing » est organisé chaque lundi matin à 10h00 entre l'éducateur « poste de jour », l'éducateur d'astreinte finissant son service, le chauffeur enfance et le chef de service. A cette occasion, la semaine est balayée sur l'ensemble des différents rendez-vous scolaires, médicaux, visites médiatisées, afin d'assurer un suivi de qualité ainsi qu'une meilleure transmission de l'information.

L'éducatrice attachée à cette fonction a pour mission de faire le lien entre les équipes du matin et celles du soir. Elle a pour rôle d'accueillir les enfants déscolarisés, malades ou n'ayant pas de cours en matinée ou en après-midi.

Elle assure l'encadrement des déjeuners des enfants de l'école primaire qui ne sont pas inscrits à la cantine.

Elle est en lien permanent avec les établissements scolaires de notre secteur (Ecoles primaires, collèges, lycées) afin de coordonner nos actions communes et développer une communication de qualité. Elle les rencontre de manière régulière en se déplaçant dans les établissements et fait le point avec les conseillers d'éducation et les responsables des établissements scolaires.

Elle assure le soutien scolaire en complément du suivi éducatif, dans une salle réservée à cet effet pour chaque jeune qui le nécessite. L'éducatrice dispose d'un ordinateur et de tous les moyens nécessaires (tableau, fournitures scolaires ...).

Un jeune exclu de son école, ou collègue, intègre cette salle en matinée, et effectue le travail scolaire remis par les enseignants, sous le contrôle du poste de jour.

L'éducatrice de jour apporte un soutien pédagogique. Elle reprend avec chaque jeune une méthodologie de travail, et apporte un soutien scolaire concernant les connaissances mal acquises ou pas acquises. (Aide plus particulière en mathématiques, en français, en anglais)

Ce sont les éducateurs des groupes qui assurent l'aide aux devoirs et qui contrôlent sur leur groupe le carnet de correspondance et le cahier de texte. Les jeunes font leur travail scolaire sur leur groupe et principalement dans leur chambre puisque chaque jeune dispose d'une chambre individuelle.

Elle répond dans la mesure de ses possibilités aux rendez-vous médicaux qui ont lieu dans une zone géographique proche de notre structure.

Elle propose des activités ludiques, culturelles et sportives les après-midi.

Selon le nombre de jeunes présents dans l'institution, le poste de jour bénéficie d'un ou deux renforts éducatifs.

Elle est de par son rôle et sa fonction, un repère très rassurant et stabilisant pour les enfants. La communication entre l'ensemble des services éducatifs, s'en trouve considérablement améliorée, et la prise en charge de l'enfant s'effectue de manière continue sans interruption du lien éducatif.

#### **Des stagiaires au sein de la MECS :**

Dans le cadre des valeurs de l'association, il est indispensable d'accueillir des stagiaires au sein de la structure et ceci, de façon régulière. L'établissement s'engage à accompagner les stagiaires dans les meilleures conditions possibles avec le respect des règles conventionnelles.

Un partenariat avec l'association Fenêtre'S, nous permet également d'accueillir de jeunes services civiques (SC) ainsi que des services volontaires Européens (SVE).

Ces volontaires proposent, en lien avec le CSE de nombreuses activités sur la journée du mercredi comme un soutien à l'apprentissage de la langue Française (MNA), différents ateliers (origami, découvertes de nouvelles cultures, apprentissage de l'Anglais, jardinage,). Ils sont guidés et accompagnés dans leurs diverses tâches par l'éducatrice en poste de jour.

#### **8.6.4. Educateurs sportifs**

Ils sont quatre éducateurs sportifs diplômés répartis sur les trois unités d'internat. Ils ont pour mission de coordonner l'ensemble des actions sportives régulières ou ponctuelles. C'est un vecteur essentiel dans notre dispositif pour tisser le lien éducatif avec les jeunes.

**L'objectif principal** (pour les jeunes qui sont engagés dans une pratique sportive avec l'institution) est la création et le renforcement du lien entre les éducateurs et les enfants.

A travers les activités physiques proposées nous visons l'acquisition de 4 compétences pour nos jeunes:

1. Etre capable de réaliser un effort physique dans un cadre précis avec un double but de santé et de développement des qualités physiques
2. Se confronter à un collectif à la fois dans la coopération et l'opposition
3. L'apprentissage et le respect des règles
4. Le dépassement de ses limites dans une dimension éducative positive et valorisée

Pour pouvoir travailler sur ses compétences nous proposons 4 activités sportives :

- Le foot en salle (5 contre 5) qui vise la confrontation à un collectif. L'activité a lieu le lundi une fois par mois dans un complexe sportif à proximité de la MECS.
- Le Jujitsu (« sport de combat ») qui cible en priorité l'apprentissage des règles (se battre en respectant un code technique et moral). L'activité a lieu le lundi une fois par mois de 17h30 à 19h avec un groupe de 7 jeunes au dojo de Tarare. Un éducateur sportif encadre la sortie avec un enseignant de judo.
- La musculation afin d'apprendre à connaître son corps, à prendre soin de celui-ci. L'activité a lieu une à deux fois par mois le mercredi après-midi. La salle qui nous accueille se trouve à Belligny (quartier de Villefranche sur Saône).
- Les activités de pleine nature (escalade, baignade, randonnée, course à pied, accrobranche, ski...) sur un rythme d'une fois par trimestre afin que les jeunes se confrontent à leur appréhension, qu'ils prennent conscience de leurs capacités. Nous allons chercher le dépassement de soi en référence à nos valeurs associatives.

Deux axes secondaires viennent renforcer notre dispositif :

- Des sorties ponctuelles axées sur la visualisation de spectacles sportifs (le plus souvent gratuits, par exemple, aller voir des matchs de nos jeunes ou des éducateurs qui travaillent à la croix du sud) afin de montrer notre intérêt à ce que font les enfants de l'institution et que ces derniers nous perçoivent aussi sous un autre angle.

- Des manifestations sportives adaptées aux plus petits (parcours de motricité, jeux ...) permettant de prendre en compte les différences de développement liées à l'âge.

## **9. Le service externalisé**

### **9.1. Le service d'Accompagnement Educatif Externalisé/ SA2E – La Croix du Sud**

Le SA2E s'inscrit dans les orientations du projet du schéma départemental des solidarités et plus particulièrement dans le cadre de l'action 6.2.2.5

- Il répond à notre volonté de faire évoluer notre pratique en fonction des évolutions, des besoins des familles et des mutations constantes de l'environnement sur le territoire rhodanien.

**Le directeur assure le pilotage et la coordination de cette unité.**

- Les enjeux de ce service sont de :
  - ✓ Répondre de manière adaptée et individualisée aux besoins des familles et des enfants
  - ✓ Diversifier nos services en identifiant les besoins du territoire en matière de protection de l'enfance
  - ✓ Développer les partenariats extérieurs et de proximité afin de soutenir et d'accompagner les familles et les enfants

**Ce service est prévu pour accueillir 6 enfants. Trois lits sont réservés en permanence dans l'établissement.**

### **9.2. Mission**

On distingue deux types d'admission :

- Par accès direct : les enfants et la famille ne sont pas connus de l'établissement.

- Par sortie de placement : l'enfant est déjà confié à la MECS. Ce service est proposé aux enfants et à leur famille, pour lesquels notre établissement avait été préalablement mandaté pour un suivi de placement en internat.

L'externalisation éducative existe en tant que mesure judiciaire ou administrative avec un hébergement en famille.

Ce dispositif est prévu pour des enfants confiés : dans le cadre d'une autorisation provisoire de placement (APP) par le département du Rhône ou par le juge des enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative.

**Ce sont des enfants et adolescents en difficulté sociale et familiale, âgés de 4 à 17 ans.**

### **9.3. Objectifs principaux et finalités**

- L'accompagnement éducatif du SA2E vise un équilibre familial stable, une évolution positive et durable pour l'enfant. Il a l'avantage de ne pas couper l'enfant de son environnement familial.
- Il peut être une alternative à un placement avec hébergement souvent difficile, ou encore une étape active avant restitution. Il peut également permettre d'évaluer le degré de protection à apporter ou de préparer un placement en internat ou autres orientations (famille d'accueil, internat scolaire...)
- Toutefois, son application est limitée dans le temps car elle nécessite un fort encadrement et la disponibilité permanente d'un lit en cas de crise grave.

L'environnement familial doit rester ou devenir un cadre protecteur, moteur pour l'enfant. Contribuer à consolider le retour des enfants dans leur milieu familial après un placement éducatif en internat à la Croix du Sud

### **9.4. Prestation**

Cette prestation est réservée à des situations où la famille accepte de coopérer au principe de suivi à domicile.

Le principe est que l'enfant retourne à son domicile, dans les meilleures conditions nécessaires à son éducation.

**L'accompagnement est centré sur l'enfant, l'accompagnement de la famille par un soutien à la parentalité avec le réseau des partenaires.**

### **9.5. Admission**

L'admission est déterminante pour l'implication future de la famille et de l'enfant. Le processus est donc lié étroitement au projet pédagogique de l'établissement.

**Les situations sont proposées par la cellule d'orientation du département.**

- **Le processus d'admission :**

- **La cellule d'orientation** du département nous transmet une demande d'admission.
- Le dossier est analysé **en commission d'admission** composée du directeur, de la psychologue et de l'éducateur référent familial.
- Le directeur dans un délai de 10 jours confirme ou argumente le refus par écrit à la cellule d'orientation.
- Après confirmation **un entretien d'admission est proposé à la famille et à l'enfant** en présence du directeur qui conduit l'entretien, de la psychologue, de l'éducateur référent familial qui assurera la mise en œuvre de la mesure ainsi que le travailleur social de l'ASE.

Il est laissé une place importante à la parole de l'enfant et à ses parents dans le souci de clarifier les rôles et places de chacun et les objectifs à poursuivre ensemble.

## **9.6. Mode d'intervention**

- **Rôle et place de l'éducateur référent familial :**

**Le SA2E se fixe comme finalité de mobiliser chez chaque enfant ou adolescent accueilli, les potentialités qui lui permettront de se construire dans sa dimension humaine, comme sujet social.**

L'éducateur intervient au domicile des parents, et dans l'environnement naturel proche : famille élargie, école, centre de loisirs, de soins, etc.

L'intervention prend la forme de visites à domicile régulières au minimum 2 visites par semaine. La fréquence est définie lors de la contractualisation du plan d'action et du DIPEC.

Les entretiens au domicile sont fixés par un carnet de RDV, il est précisé les points à aborder pour la visite suivante.

- **Temporalité et mise en œuvre de la mesure :**

En accompagnement externalisé, la durée de la mesure est relativement courte et le travail éducatif doit être construit de façon intensive, à partir d'objectifs précis, de bilans d'étape réguliers et fréquents, tantôt dans la famille, tantôt dans un cadre institutionnel. **La**

**durée de la mesure** est fixée à **6 mois renouvelable une fois**. En fonction des situations et avec l'accord du département des dérogations sont possibles afin de prolonger la durée de l'accompagnement.

Lors de la rencontre initiale de l'équipe avec les parents et les enfants au domicile, nous reprenons les éléments abordés lors de l'admission à la Croix du Sud.

Afin de prendre en compte le temps de la mesure, et au regard des objectifs élaborés de manière concertée, nous avons élaboré un planning type précisant les principales étapes qui se modulent en fonction de la situation et des besoins de la famille et de l'enfant.

Dans les 15 premiers jours suivant la 1ère rencontre, l'éducateur référent familial reprecise le projet, le suivi et accompagne la famille et l'enfant dans l'élaboration du DIPEC et du PPI. Passé ce délai, une rencontre est fixée à la Croix du Sud pour élaborer et contractualiser par la signature l'engagement de tous.

Entre les 15 premiers jours et les 2 mois, l'éducateur réalise une analyse de la situation par le biais d'une grille d'observation (Ce document est connu de tous).

Au 3ème mois une évaluation d'étape est mise en place à la Croix du Sud associant la famille, la direction et le référent familial.

Au 6ème mois un bilan de la mesure est réalisé à la MDR, en présence de la famille et du service SA2E.

Dans le cadre d'une commission enfance ou d'une audience et à partir du bilan, il est précisé une fin de mesure, le renouvellement ou une réorientation au regard des évolutions et des besoins de l'enfant et des parents.

Le suivi de l'accompagnement et l'analyse des évolutions sont réalisés par le biais d'outils. Des fiches de suivi sont élaborées après chaque entretien par l'éducateur.

- **Participation de la famille :**

Les familles sont associées à la mise en œuvre de la mesure :

- Par une 1ère rencontre, l'ASE, la famille et le SA2E définissent et partagent les objectifs.

Des documents sont remis à la famille :

- ✓ **Le livret d'accueil** est remis aux parents conformément à la loi du 2 janvier 2002.
- ✓ **Le règlement de fonctionnement** est lu et expliqué aux parents et à l'enfant. Il précise les modalités d'accompagnement ainsi que les modalités de fonctionnement de l'unité externalisée.
- ✓ **La composition et les compétences** du groupe d'expression où sont conviés les parents.
- ✓ **Charte des droits et libertés** de la personne accueillie inclus dans le livret d'accueil.
- ✓ **Projet personnalisé individualisé**, il s'inscrit dans le respect des objectifs fixés par l'autorité de placement. Il s'appuie sur les compétences de l'enfant et de sa famille pour établir et prioriser les actions à mettre en place.

- ✓ **Document individuel de la prise en charge du SAEE.** Il est également défini lors de la première rencontre. Il fixe les objectifs de l'unité externalisée et du service de l'ASE en fonction des besoins repérés, en s'appuyant et en valorisant les ressources parentales et en les soutenant par l'engagement de moyens de l'unité externalisée.
- Par un carnet de rendez-vous définissant le contenu de la séance suivante.
- Par une participation aux évaluations d'étapes.

- **En cas d'urgence :**

Le critère d'urgence implique une notion de danger imminent pouvant porter atteinte à l'intégrité physique et psychique d'enfant dans son environnement familial ou proche (quartier, école...)

Cela impose un devoir de protection de l'enfance, confié à l'unité externalisée.

En cas d'urgence, une grille d'alerte précise les modalités d'interventions en lien avec le responsable et le travailleur social de la MDR compétente. (Cf. annexe)

Cette grille d'alerte précise également les modalités d'intervention et définit des niveaux d'intervention (Cf. grille d'alerte en annexe)

Ceci permet de soulager et de traiter la situation familiale : action éducative, médiation, actions diverses envers la famille : (soins, hospitalisation, action d'insertion...) menées avec le réseau.

Le niveau 3 nécessite un éloignement rapide du milieu familial par un placement en urgence sous forme d'un retour à l'établissement et/ou de confier l'enfant à un représentant légal reconnu.

- **Gestion de la crise :**

L'éducateur interpelle la direction qui organise en urgence le retour de l'enfant dans la structure en concertation avec le responsable enfance de la MDR qui prend la décision.

Dans l'éventualité où le service enfance n'est pas joignable, la direction prend la décision du retour de l'enfant, décision qui sera validée ultérieurement par la MDR.

Selon la situation un signalement sera transmis au procureur de la république.

L'éducateur évalue selon les circonstances la capacité de la famille à adhérer à cette décision de l'éloignement de l'enfant.

Il est en ces circonstances, fondamental que le lien se poursuive en attendant que la situation de crise soit traitée.

La durée de l'accord est fixée à 15 jours maximum, délai nécessaire à la mise en place d'une rencontre avec le responsable de la MDR, le travailleur social, la famille, l'enfant et le service externalisé. L'objet est de redéfinir ensemble les décisions les mieux adaptées à la protection du jeune.

En cas de décision de retour dans la famille, un nouveau plan d'action est construit en commun.

- **Modalités de sortie :**

La sortie du suivi externalisé fait l'objet d'un rapport qui constate l'évolution de la situation et propose selon les situations d'autres modalités de prise en charge.

- Deux cas de figures sont possibles soit :

✓ **La mesure est arrivée à échéance.** Les objectifs repérés dans le cadre du DIPEC sont atteints, la mesure externalisée s'arrête.

Un temps de rencontre chaleureux avec la famille est proposé par l'établissement pour signifier symboliquement la fin du suivi externalisé.

✓ **Les objectifs ne sont pas atteints** à la date de l'échéance du suivi externalisé au regard des observations.

Le service préconise le maintien d'une mesure : prolongation du suivi externalisé, une mesure d'aide éducative intensive (AEI) ou d'une aide éducative en milieu ouvert (AEMO) en notifiant les objectifs à poursuivre.

Il appartient au responsable de la MDR de prendre les décisions qui le nécessitent.

## **9.7. Logistique**

Le directeur pilote le dispositif d'intervention. Il engage les ressources de l'établissement et les ressources extérieures qu'il a pu mobiliser.

- Moyens humains :

- 1 ETP d'éducateur référent familial.

- 0.10 ETP administratif, afin de répondre au traitement et à la mouvance des dossiers.

Le décompte des temps d'intervention s'établit en moyenne, pour une prestation minimale à :

- 2/3 de l'activité de l'intervenant pour le travail direct auprès du mineur et de ses parents au domicile

- 1/3 de l'activité pour le travail indirect (liaisons internes et externes, écrits, réunions et démarches diverses et formation).

✓ **Vacations psychothérapeutiques**

Entretien d'admission avec l'équipe SA2E

- Dans l'entretien d'admission, le psychologue intervient à des fins évaluatives, il lui est alors nécessaire de mener une investigation anamnétique afin de saisir le fonctionnement intrapsychique et interfamilial et plus généralement de se forger des représentations au sujet des personnes qu'il rencontre.
- L'intervention du psychologue se déroule en trois temps :
- Temps de présentation rapide aux familles de la fonction du psychologue clinicien dans le service SA2E.
- Temps d'échange.
- Temps en dehors de la famille. Travail en équipe où il s'agit de restituer les observations et impressions.

#### Le contenu des entretiens individuels/familiaux : Fonction du psychologue

- Une des fonctions du psychologue est de veiller à l'état psychique des membres de la famille et des relations entre chacun d'eux afin de garantir une suffisante protection eu égard aux différents critères contenus dans grille d'alerte. Les regards conjugués du psychologue et de l'éducateur SA2E permettent d'augmenter la vigilance.
- Les premiers entretiens sont véritablement des entretiens à visée diagnostiques dont la première a débuté lors de l'entretien d'admission. Nous précisons que si la recherche des événements importants permet de situer le contexte psychologique, la manière dont ils sont rapportés importe autant.
- Les autres entretiens (famille et enfant) ont pour principale fonction de permettre aux uns et aux autres de revenir sur ce qui s'est passé. L'idée principale étant d'effectuer un travail d'après coup et de reprise, de constituer les situations en objet de pensées.
- Une autre fonction de ces entretiens peut être d'établir progressivement des dispositifs qui sont pertinents pour chacun des membres de la famille. L'idée étant de travailler « à petits pas » sur les demandes des uns et des autres et de proposer des orientations le plus adéquates possible.

#### Le contenu des échanges du clinicien avec l'éducateur référent des situations SA2E

- Le travail effectué lors des temps entre éducateur et psychologue a pour principale fonction de permettre à l'éducateur d'être attentif à ses ressentis par rapport à la situation afin de favoriser le travail de mise en relation des divers éléments de compréhension.
- Par ailleurs, la fonction des échanges éducateur/psychologue est de permettre à l'éducateur de parler de ce qui s'est passé en amont avec les familles afin de tenter de débrouiller progressivement les différents processus en jeu.

Intervention hebdomadaire en moyenne pour l'unité externalisée : 0.10 ETP intervenant à titre vacataire.

- **Formation :**

Nous intégrons un budget spécifique pour la formation régulière de l'équipe éducative.

## **9.8. Evaluation**

Deux niveaux d'évaluation sont prévus :

- Une évaluation formalisée par étape a lieu tout au long de la mesure.

L'évaluation s'appuie :

- ✓ **Sur des tableaux de bord de gestion :**

Une fiche de suivi élaborée après chaque visite par l'éducateur

Des évaluations intermédiaires élaborées avec la famille, SAEE et la MDR

Un bilan au 6ème mois

Un bilan qualitatif et quantitatif à la fin de la mesure renseignant sur l'évolution de la prise en charge

- ✓ **Sur les outils de la loi du 2 janvier 2002 :** (livret d'accueil et règlement de fonctionnement) constituent des garanties et des moyens d'évaluation.

## 10. Dispositions relatives au suivi du projet

### 10.1 Dispositif d'évaluation interne

L'établissement met en œuvre un dispositif d'évaluation interne conçu et mis en œuvre dans le cadre associatif avec les quatre autres établissements du Centre Saint-Exupéry, autour d'un référentiel commun de *bonnes pratiques professionnelles*.

Ce référentiel, élaboré et formalisé avec l'aide d'un intervenant extérieur, permet d'analyser 22 critères, dans six domaines d'activités de la MECS, eux-mêmes décrits par un certain nombre d'indicateurs.

L'établissement a mis en œuvre en 2017 la seconde évaluation interne qui a mis en évidence des points d'amélioration nécessaires. Un comité ad hoc (groupe Progrès) travaille sur ces points.

L'établissement met également en place un suivi particulier de ses objectifs et moyens, notamment dans les activités d'unité [cf. fiches unités].

**L'évaluation externe sera réalisée en 2019.**

### 10.2 Plan d'action d'accompagnement du Projet 2016-2020

La Croix du Sud envisage de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

1. Formations professionnelles :
  - Relatives aux prises en charge partagées : éducateurs et maîtresses de maison sur la gestion des troubles du comportement, les soins psychologiques, les activités alternatives ou de remobilisation du jeune
  - Relatives aux dynamiques familiales particulières (analyse systémique, ethnopsychiatrie etc.)
  - Relatives à l'accueil d'urgence par les éducateurs favorisant une « ingénierie éducative » (diagnostic, stratégies, etc.)
  
2. Développement et renforcement :
  - Des partenariats dans les *prises en charge partagées* (réunions de mise en cohérence, élaboration et mise en place de protocoles particuliers), mettre en place des relais de proximité dans le cadre de séjour d'apaisement.
  - De moyens et ressources autour des enfants déscolarisés : bénévoles locaux à trouver, renforcement des missions du poste éducatif de jour, stratégies à instaurer avec les collègues (communication de cette mission à l'extérieur).
  
3. Mise à jour régulière des connaissances juridiques relatives à la protection de l'enfance, aux mineurs non accompagnés : documentation, travail de réseau.

4. Bilans trimestriels de l'action menée dans chaque unité dans le cadre des réunions de coordination.

## 11. Perspectives

### 11.1 Un accueil de jour (un projet de remobilisation)

Deux constats nous conduisent à proposer ce développement au sein de la structure :

Depuis 3 ans nous constatons la progression de la déscolarisation longue de jeune avec des temps des réorientations sur des dispositifs ITEP souvent de 6 mois à un an.

Nous développons depuis 6 ans un savoir-faire technique et partenarial sur une prise en charge de jour spécifique (poste de jour).

L'accueil de jour permet de développer la participation des jeunes à des actions individuelles et collectives à élaborer des règles en commun, à les respecter et s'attache à dynamiser le travail en réseau avec l'éducation nationale les dispositifs de formation, les centres sociaux, le planning familial, la prévention spécialisée, le service de prévention et des soins des conduites addictives

Dans le cadre de ce projet il s'agit de renforcer l'accompagnement éducatif en direction des adolescents afin de prévenir les ruptures et l'enfermement dans les conduites à risques. Pour ce faire, un travail de responsabilité de tous les actes de la vie quotidienne est engagé avec eux, scolarité, formation professionnelle, loisirs et soins.

Les activités de loisirs, sportives et culturelles proposées sont des supports de formation et de socialisation des jeunes qui favorisent la mise en cohérence et l'articulation entre le projet scolaire et l'éducatif.

#### **Le dispositif de soin et de prévention**

Le plateau technique « soin » de la Croix du Sud est composé d'un médecin psychiatre, d'une psychologue enfant avec un statut de vacataire.

Nous proposons de le renforcer avec la présence d'un infirmier ayant le même statut.

- L'infirmier ne se substitue ni au médecin psychiatre, ni au médecin traitant mais il est en lien étroit avec le réseau médical ou paramédical pouvant également accompagner le mineur dans un processus thérapeutique complémentaire (Centre Médico psychologique, hôpital de jour etc.)

### **Le travail éducatif**

- Les éducateurs proposent aux adolescents un ensemble de prises en charge visant à leur permettre la mise au travail des questions qui semblent faire souffrance en eux
- Il est ainsi proposé aux adolescents d'être accompagnés dans la découverte d'eux-mêmes, de leurs capacités, de leurs goûts, de leurs envies et désirs
- La confiance en soi est une notion fondamentale. C'est en effet, le sentiment qui va lui donner la possibilité en grandissant, d'être capable de s'aventurer au monde en étant moins envahi par l'angoisse ou la peur de faillir

### **La scolarité**

- C'est un dispositif répondant à l'obligation scolaire des jeunes de moins de 16 ans déscolarisés, ayant accumulé beaucoup de retard au cours de leur scolarité, ou en rejet par rapport à la scolarité
- La spécificité du diagnostic d'enseignement (réalisé par l'équipe pluridisciplinaire) est de susciter la remise en confiance et la remotivation des jeunes pour le scolaire, à travers une consolidation des acquis fondamentaux. La prise en charge scolaire privilégie une implication active et continue du jeune afin de le rendre véritablement acteur et auteur de son apprentissage et de son projet personnalisé, terrain de sa motivation et de son désir de réussir. A l'entrée en scolarité, l'éducateur scolaire fait le point sur le niveau scolaire du jeune
- L'éducateur utilise divers supports pédagogiques comme référence, et organise avec le jeune son projet personnalisé, en tenant compte de ses objectifs socioprofessionnels

### **L'accueil de jour propose :**

- Des temps d'écoute individualisés de la famille et du mineur.
- Des ateliers techniques d'art, s'adressant à la famille entière. L'objectif est d'apprendre aux membres de la famille à communiquer et à agir sur le « comment » du fonctionnement de chacun des membres, et non sur le pourquoi.
- L'accès à la documentation.
- Les entretiens familiaux.

Ce projet s'appuie sur une structure existante, présence d'une cuisine pour la demi-pension, locaux et salles de réunions extérieures à l'internat.

## **11.2 L'accueil Mère / Enfant**

- Il s'agit d'un hébergement et d'un accompagnement de jeune fille mère :
  - Accompagnement à la naissance et à la prise en charge du nourrisson (coopération avec les services PMI), étayage de l'équipe soin si besoin
  - Accompagnement sur les gestes de la vie quotidienne, gestion d'un budget, de son alimentation
  - Accompagnement administratif, ouverture des droits
  - Soutien dans le projet scolaire ou professionnel

### **11.2.1 Caractéristiques des jeunes filles accueillies**

Il s'agit d'accueillir au sein de l'actuel logement de gardiennage, 2 jeunes « filles/mères » âgées de 16 à 18 ans. Le logement a une superficie de 80m<sup>2</sup>. Il se situe à proximité des studios éducatifs.

## **11.3 L'extension du SA2E**

Le service habilité depuis 2014 a une capacité de 6 enfants pour 1 ETP.

L'organisation d'un espace spécifique et l'articulation professionnelle entre la psychologue et le référent familial fonctionne.

La présence d'un seul référent familial et non d'une équipe entraîne plusieurs points de fragilité :

- Il n'y a pas d'équipe éducative cela entraîne des limites dans les prises en charge les plus complexes. Nous ne pouvons mettre en place des relais en cas de conflit.
- Nous ne sommes pas en mesure d'intervenir le weekend ou de manière exceptionnelle.
- Nous avons une limite en matière de déplacement, zone géographique contrainte.

Fort de ces constats et en raison des outils existants :

- Création d'un espace SA2E
- Plateau technique de la Croix du Sud
- 3 places sur l'internat en cas de situation d'urgence au domicile

**Nous proposons une extension du service à une capacité de 10 enfants pour un 1.50 ETP d'éducateurs référents familiaux.**

## Fiches descriptives des unités de l'établissement

### Unité : Etoile de Sable

Paramètres	Éléments Clés	Observations complémentaires
<b>Profil du public</b> <b>Critères</b>	Enfants ayant bénéficié d'une décision judiciaire ou administrative de placement, âgés de 4 à 18 ans	10 places et 1 place urgence SA2E
<b>Complémentarités avec les autres unités</b>	Présence d'un coordinateur par unité lors des réunions de coordination articulation et prise de décision sur la cohérence des projets complexes, orientation sur un autre groupe par exemple Possibilités SA2E Fratries : maintien des liens Accueil d'urgence	Réunion d'effectif global tous les 2 mois  Mise en place de réunions inter équipes en présence de la direction
<b>Effet(s) recherché(s)</b>	Que les enfants puissent trouver et/ou consolider des repères éducatifs : apprentissages des gestes de la vie quotidienne, cadre, repas, etc.	
<b>Lignes directrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail sur le cadre et le respect de l'autorité / de la Loi</li> <li>• Place importante accordée à la famille : liens à consolider, ou à construire</li> <li>• Place importante de la scolarité (soutien scolaire) et travail de restauration de l'estime de soi</li> <li>• Soutien psychothérapeutique fréquent</li> <li>• Activités sportives en interne ou en externe (tournois de football inter-foyer)</li> <li>• Activités ludiques ou culturelles</li> </ul>	Cadre éducatif Protection
<b>Instruments privilégiés</b>	Service de jour / soutien scolaire CVS	
<b>Evaluation</b> <b>Echéances</b>	Réunion groupe Progrès 2 par an. Plan d'action annuel à partir des items de l'évaluation interne Echéances liées aux audiences et PPI	
<b>Moyens accordés</b> <b>Points d'appui</b>	5 éducateurs dont un contrat de professionnalisation 1 véhicule affecté à EDS Partenaires extérieurs : planning familial, CMP	
<b>Problème à résoudre</b>	Hétérogénéité des profils déstabilisante Dynamique de groupe forte et envahissante qui parasite le travail individualisé	Taille et profil de ce groupe à étudier : âges, nombre...

## Unité : Petit Prince

Paramètres	Éléments Clés	Observations complémentaires
<b>Profil du public</b> <b>Critères</b>	Enfants ayant bénéficié d'une décision judiciaire ou administrative de placement, âgés de 4 à 18 ans	8 places et 2 places urgence SA2E
<b>Complémentarités avec les autres unités</b>	Présence d'un coordinateur par unité lors des réunions de coordination articulation et prise de décision sur la cohérence des projets complexes, orientation sur un autre groupe par exemple Possibilités S2EE Fratrines : maintien des liens Accueil d'urgence	Réunion d'effectif global tous les 2 mois  Mise en place de réunions inter équipes en présence de la direction
<b>Effet(s) recherché(s)</b>	Que les enfants puissent trouver et/ou consolider des repères éducatifs : apprentissages des gestes de la vie quotidienne, cadre, repas, etc.	
<b>Lignes directrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail sur le cadre et le respect de l'autorité / de la Loi</li> <li>• Place importante accordée à la famille : liens à consolider, ou à construire</li> <li>• Place importante de la scolarité (soutien scolaire) et travail de restauration de l'estime de soi</li> <li>• Soutien psychothérapeutique fréquent</li> <li>• Activités sportives en interne ou en externe (tournois de football inter-foyer)</li> <li>• Activités ludiques ou culturelles</li> </ul>	Cadre éducatif Protection
<b>Instruments privilégiés</b>	Service de jour / soutien scolaire CVS	
<b>Evaluation</b> <b>Echéances</b>	Réunion groupe Progrès 2 par an. Plan d'action annuel à partir des items de l'évaluation interne Echéances liées aux audiences et PPI	
<b>Moyens accordés</b> <b>Points d'appui</b>	5 éducateurs dont un contrat de professionnalisation 1 véhicule affecté à PP Partenaires extérieurs : planning familial, CMP	
<b>Problème à résoudre</b>	Hétérogénéité des profils déstabilisante Dynamique de groupe forte et envahissante qui parasite le travail individualisé	Taille et profil de ce groupe à étudier : âges, nombre...

## Unité : Terre des Hommes

Paramètres	Éléments Clés	Observations complémentaires
<b>Profil du public</b> <b>Critères</b>	Enfants ayant bénéficié d'une décision judiciaire ou administrative de placement, âgés de 4 à 18 ans	10 places
<b>Complémentarités avec les autres unités</b>	Présence d'un coordinateur par unité lors des réunions de coordination articulation et prise de décision sur la cohérence des projets complexes, orientation sur un autre groupe par exemple Possibilités SAZE Fratries : maintien des liens Accueil d'urgence	Réunion d'effectif global tous les 2 mois  Mise en place de réunions inter équipes en présence de la direction
<b>Effet(s) recherché(s)</b>	Que les enfants puissent trouver et/ou consolider des repères éducatifs : apprentissages des gestes de la vie quotidienne, cadre, repas, etc.	
<b>Lignes directrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail sur le cadre et le respect de l'autorité / de la Loi</li> <li>• Place importante accordée à la famille : liens à consolider, ou à construire</li> <li>• Place importante de la scolarité (soutien scolaire) et travail de restauration de l'estime de soi</li> <li>• Soutien psychothérapeutique fréquent</li> <li>• Activités sportives en interne ou en externe (tournois de football inter-foyer)</li> <li>• Activités ludiques ou culturelles</li> </ul>	Cadre éducatif Protection
<b>Instruments privilégiés</b>	Service de jour / soutien scolaire CVS	
<b>Evaluation</b> <b>Echéances</b>	Réunion groupe Progrès 2 par an. Plan d'action annuel à partir des items de l'évaluation interne Echéances liées aux audiences et PPI	
<b>Moyens accordés</b> <b>Points d'appui</b>	5 éducateurs dont un contrat de professionnalisation 1 véhicule affecté à TDH Partenaires extérieurs : planning familial, CMP	
<b>Problème à résoudre</b>	Hétérogénéité des profils déstabilisante Dynamique de groupe forte et envahissante qui parasite le travail individualisé.	Taille et profil de ce groupe à étudier : âges, nombre...

## Unité : Passerelle [sous-ensemble studios]

Paramètres	Éléments clés	Observations complémentaires
<b>Profil du public Critères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est une ou un futur(e) jeune majeur issu des unités de la Maison d'Enfants Croix du Sud ou par une demande d'admission directe adressée par la cellule d'orientation départementale</li> <li>- Jeune ayant un projet scolaire et /ou professionnel</li> <li>- Jeune en marche vers l'autonomie, qui manifeste le désir de se prendre en charge et adhère au projet d'accompagnement de cette unité</li> </ul>	4 places dans 2 studios située dans l'enceinte de l'établissement
<b>Complémentarités avec les autres unités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le studio éducatif est une structure intermédiaire en semi-autonomie dans la Maison d'Enfants entre les unités EDS, PP, TDH et les appartements extérieurs pour jeunes adultes</li> <li>- Travail de relais et de coordination éducative avec les unités</li> </ul>	Double référence en phase relais entre les deux groupes, d'une durée minimum d'un mois
<b>Effet(s) recherché(s)</b>	<p>Étape passerelle vers le passage adulte par un apprentissage de la gestion quotidienne et citoyenne.</p> <p>Consolidation de la démarche du jeune vers plus d'autonomie et d'indépendance, afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que le jeune acquiert des savoir-être et savoir-faire, dans sa vie quotidienne personnelle et professionnelle</li> <li>- Que le jeune devienne responsable de ses actes et en capacité de les assumer</li> <li>- Que le jeune prenne des initiatives et n'attende pas tout des éducateurs qui suivent son projet personnel.</li> <li>- Que le/la jeune ose faire seul (e) des démarches administratives, des démarches d'insertion sociale et culturelle, de santé et de loisirs</li> <li>- Qu'il sache faire des demandes, apprendre à différer et à gérer les frustrations</li> </ul>	Grille d'évaluation
<b>Lignes directrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'équipe éducative axe son travail sur les capacités du Jeune à devenir plus autonome, à une prise en charge personnelle au travers du quotidien et d'une relation privilégiée stable.</li> <li>- L'équipe éducative accompagne le passage d'une vie en collectivité à une vie individuelle et personnalisée.</li> <li>- Le jeune doit s'exercer aux différentes tâches qu'impose le quotidien.</li> <li>- L'apprentissage de l'autogestion est primordial : entretien du lieu de vie et du linge, gestion d'un budget, élaboration et consommation de repas équilibrés, sécurité; gestion du temps libre</li> <li>- Apprendre à s'intéresser à sa santé, à prendre soin de son corps.</li> <li>- L'action éducative se construit autour d'une relation d'autorité ferme et bienveillante, dans le respect des règles et la connaissance des conduites sociales pour mettre le jeune face à un principe de réalité et éviter les conduites déviantes.</li> <li>-Le travail d'accompagnement fait appel au raisonnement du jeune et à sa capacité à analyser ses actes pour anticiper et se projeter dans l'avenir.</li> </ul> <p>L'équipe éducative propose au futur Jeune Majeur un soutien scolaire et /ou professionnel</p>	

	L'équipe éducative propose des temps de convivialité avec le ou les futurs jeunes majeurs.	
<b>Instruments privilégiés</b>	DIPEC, PPI, charte vivante, états des lieux, inventaire matériel, fiches-budget « Règlement intérieur studio » - « Engagement de confiance » ou protocole officiel de passage dans le studio avec Le Directeur, un éducateur, et remise de clé. - APP ; Analyse clinique, réunion d'équipe ; - Rencontres régulières et progressives du futur Jeune Majeur selon son évolution - Rencontre hebdomadaire, sur la vie au quotidien - Rapport au département	Contractualisation en interne
<b>Echéances</b>	Cycle de fonctionnement sur l'année scolaire : bilans mensuels sur la gestion financière, bilan en fin de mesure avec le jeune et le service de placement du Rhône	
<b>Moyens accordés Points d'appui</b>	2 studios 1.50 poste éducatif ETP ; 1 bureau Plateau technique de la maison d'enfants	
<b>Finalités Perspectives Problème à résoudre</b>	Cette structure intermédiaire a valeur de test pour le futur Jeune Majeur qui a acquis une autonomie et une indépendance plus grandes en vue d'une future installation en appartement avec un statut « Recueil Jeune Majeur » avec le Département ou une orientation vers des dispositifs de droit commun	

## Unité : Passerelle – sous-ensemble « APPARTEMENTS EDUCATIF »

Paramètres	Éléments clés	Observations complémentaires
<b>Profil du public</b> <b>Critères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les appartements se situent à L'Arbresle à 6 Kms de la Maison d'Enfants de Bully (69)</li> <li>- Ils peuvent accueillir 4 Pré-Majeurs, ou Majeurs dans le cadre d'un contrat spécifique Jeune Majeur</li> <li>- Les jeunes accueillis sont issus des studios éducatifs</li> <li>- Cet accueil résidera dans la capacité du Jeune à se prendre en charge: se protéger, être capable de vivre seul, organiser sa vie quotidienne.</li> <li>- Le jeune devra être inséré dans un cursus scolaire ou professionnel</li> <li>- Le jeune aura fait une démarche personnelle d'une demande de Recueil Jeune d'aide éducative</li> </ul>	<p>4 places pour des jeunes majeurs ou des futurs majeurs avec l'accord préalable du responsable enfance territorial du jeune, des personnes ayant l'autorité parentale</p>
<b>Complémentarités avec les autres unités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintien du lien et partage de temps institutionnel avec les unités</li> </ul>	<p>Grille d'évaluation sociale</p>
<b>Effet(s) recherché(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le (ou les) Jeune(s) devra montrer sa capacité à s'organiser dans sa vie quotidienne</li> <li>- Il mettra en place une gestion rigoureuse : gestion financière, gestion du temps scolaire, professionnel et personnel (santé, culture, loisirs, démarches diverses)</li> <li>- Confrontation à la réalité et ajustement dans le respect des lois.</li> <li>- Il apprendra à se positionner en adulte responsable de ses actes tout en s'inscrivant dans la vie comme citoyen</li> <li>- Il devra être en capacité de vivre seul en appartement</li> <li>- Inscription dans l'environnement</li> </ul>	
<b>Lignes directrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différentes étapes vers l'insertion sociale et professionnelle</li> <li>- Visite de l'appartement avant de l'occuper</li> <li>- Avant le passage en appartement le Jeune est inscrit dans un processus de préparation avec l'éducatrice et l'équipe de direction.</li> <li>- Préparation permettant au Jeune de se questionner sur les modalités de sa future prise en charge.</li> <li>- Le Jeune accueilli aura entamé une démarche vers l'autonomie avant d'être admis dans le futur appartement.</li> <li>- Une collaboration tripartite (Jeunes/institution/Service Enfance) sera effective à l'initiative du Jeune à partir de la signature d'un contrat Recueil Jeune Majeur signé avec le Service de l'Enfance. - Le soutien éducatif apporté tiendra compte des motivations, des objectifs et du projet professionnel ou scolaire du Jeune.</li> <li>- Travail sur le facteur temps pour permettre au Jeune de se projeter.</li> </ul>	

<b>Instruments privilégiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DIPEC, PPI, charte vivante, états des lieux, fiches-budget</li> <li>- Contrat Jeune Majeur</li> <li>- Règlement intérieur</li> </ul>	
<b>Echéances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres régulières et progressives du jeune selon son évolution sur sa prise en charge</li> <li>- Ces temps de rencontres peuvent s'organiser soit à l'appartement soit dans le bureau de l'éducatrice</li> <li>- Si un rappel au cadre institutionnel est utile des entretiens se feront à la Maison à d'Enfants avec le Directeur</li> <li>- Bilan mensuel sur la gestion financière</li> <li>- Rencontre possible avec les divers partenaires au sein de la Maison d'Enfants</li> <li>- Bilan en fin de mesure avec le jeune et le service de placement du Rhône</li> </ul>	
<b>Moyens accordés Points d'appui</b>	<p>1.50 ETP Passerelle ; 1 bureau ; APP; Analyse clinique, réunion d'équipe ; 1 plateau technique de la Maison d'Enfants, Rencontre avec la Direction de la Maison d'Enfants</p> <p>2 appartements équipés de 2 chambres</p>	

## Unité : S.A.2.E

Paramètres	Eléments Clés	Observations complémentaires
<b>Profil du public</b> <b>Critères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants ayant bénéficié d'une décision judiciaire ou administrative de placement externalisé.</li> <li>- Enfants sortant du placement en internat à la Croix du Sud ou orientés en accès direct par la cellule du département et nécessitant un étayage éducatif dans le cadre familial.</li> <li>- Enfants dont les parents sont en capacité de mobiliser des ressources éducatives, et de s'approprier l'aide proposée par l'équipe du service externalisé.</li> </ul> <p>Ce sont des enfants âgés de 4 à 17 ans.</p> <p>Ce dispositif dispose de 6 places au total.</p>	<p>Parmi les mesures éducatives proposées aux enfants et à leurs familles, dans le cadre de la protection de l'enfance, l'aide éducative externalisée occupe une place particulière ; elle correspond à un placement administratif ou judiciaire, mais elle n'implique un accueil en établissement qu'à titre ponctuel, sur un temps de crise, ou de difficulté passagère.</p> <p>Elle se traduit par le retour de l'enfant dans son milieu naturel, avec des interventions éducatives soutenues au domicile familial.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elle se met en place pour favoriser les conditions d'une reprise de la vie familiale, dans toutes ses dimensions.</li> </ul> <p>Elle permet de réassurer les parents dans leurs compétences éducatives, et d'aider les enfants à retrouver leur bonne place au sein de la cellule familiale.</p>
<b>Complémentarités avec les autres unités de vie de l'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En sortie de placement, un travail de relais s'engage entre l'équipe éducative d'internat et l'équipe éducative externalisée, pour préparer le passage entre ces deux modes d'accompagnement</li> <li>- En cas d'accueil d'urgence, pour soulager une situation de crise dans une famille, les enfants peuvent intégrer momentanément l'internat de l'établissement. Trois lits sont disponibles en permanence. Dans ce cas, les enfants accueillis bénéficient de l'encadrement éducatif et du plateau technique de l'établissement.</li> </ul>	
<b>Effet(s) recherché(s)</b>	<p>Que les enfants consolident ou / et retrouvent des repères éducatifs.</p> <p>Que les parents consolident et / ou se réapproprient leurs compétences parentales.</p> <p>Que les situations génératrices d'angoisse, de conflit, s'apaisent et s'atténuent.</p>	
<b>Lignes directrices</b>	<p>L'équipe éducative axe son travail sur le développement des compétences des parents et se situe à leurs côtés dans une posture de <i>coéducation</i> à l'égard de leurs enfants.</p> <p>Ses lignes directrices se déclinent de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider à soutenir ou restaurer la communication entre les parents et les enfants.</li> <li>- Réassurer les parents dans leurs compétences parentales.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aider les parents et les enfants à repérer les difficultés afin de les mettre au travail et en atténuer les effets.</li> <li>- Favoriser les conditions pour que chacun retrouve sa juste place au sein de la famille.</li> <li>- Poursuivre le travail de protection de l'enfant à partir de son cadre familial.</li> </ul>	
<b>Instruments privilégiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions d'équipe fonctionnelles</li> <li>Réunions de soutien clinique</li> <li>Analyse de la pratique professionnelle</li> <li>Protocole d'admission formalisé</li> <li>DIPEC, PPI, grille d'alerte, la charte vivante,</li> <li>Le livret d'accueil de l'unité externalisée</li> </ul>	
<b>Echéances, modalités évaluation</b>	<p>Mesure de 6 mois, renouvelable 1 fois, cette proposition s'appuie sur l'évaluation de nos suivis antérieurs, une durée trop courte ne permettant pas de s'inscrire dans une relation complète avec la famille.</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Bilan d'étape mensuel avec l'éducateur référent familial à la Croix du Sud</li> <li>-Transmission d'un rapport à l'ASE</li> <li>-Evaluation en fin de mesure avec la famille et les services de placement, en Maison du Rhône.</li> </ul>	
<b>Moyens accordés Points d'appui</b>	<p>Visites à domicile sur un rythme à minima bi-hebdomadaire, avec une fréquence adaptée à l'évolution des situations familiales.</p> <p><u>Moyens logistiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 ETP éducateur</li> <li>- un local composé d'un bureau, d'un espace salon</li> <li>- trois lits réservés</li> <li>- le plateau technique de la maison d'enfants</li> <li>- 0,10 ETP pour la psychologue</li> <li>- 0,10 ETP pour l'administration</li> <li>- 1 véhicule SA2E en location</li> </ul>	<p>Un éducateur formé à cette pratique professionnelle spécifique, assure ces interventions à domicile. Elle s'appuie sur l'organisation de l'établissement. Ce dernier permet de répondre 24 heures sur 24 heures aux appels des familles, et d'assurer en continu la protection des enfants.</p>

# Annexes

---

- **Glossaire** 62- 63
- **Sigles** 64 - 65
- **Article L221-1** 66
- **Référentiel évaluation interne** 67- 68
- **Grille d'alerte unité externalisée** 69

## Documents joints au projet

---

- **Document individuel de prise en charge (DIPEC) : Internat/externalisé**
- **Règlement de fonctionnement (RF) : Internat/externalisé**
- **Livret d'accueil (LA) : Internat/externalisé**
- **Charte vivante/Plaquette SA2E**

## Glossaire des termes utilisés dans le Projet d'établissement

**Accompagnement** : Pédagogie non figée qui se concrétise par une adaptation constante et modulée de la posture de l'éducateur vis-à-vis de l'éduqué. Elle exclut l'autoritarisme et non l'autorité, le laxisme et non la bienveillance, la démagogie et non l'empathie.

Au sens propre et au sein de l'établissement, désigne ici principalement des démarches concrètes *menées avec* un jeune dans un sens éducatif.

**Éducation** : ensemble des dispositions prises par les adultes qui en ont la charge et, au premier chef les parents, mises en œuvre en vue de permettre à un enfant de grandir, de s'autonomiser et de s'épanouir.

NB : en la matière, il n'y a pas qu'une seule façon de faire et il s'agit d'une fonction large et partagée, au sein d'une maison d'enfants, par l'ensemble des adultes avec lesquels ils sont en contact et qui sont reconnus comme contribuant à leur éducation.

Les éducateurs, dans ce groupe, tiennent un rôle particulier de par leur responsabilité à élaborer et suivre des stratégies éducatives tenant compte des histoires singulières.

⇒ ***Éducatif*** : caractéristique d'un acte contribuant à l'éducation de l'enfant (et non pas limité aux attributs du métier d'éducateur).

Ex. la mission de l'éducateur chargé du sport est considérée comme contribuant à l'éducatif.

⇒ ***Coéducation*** : sous-entend le fait « d'aller dans le même sens » concernant l'éducation sans faire nécessairement la même chose, en particulier une complémentarité parents/éducateurs. Cette idée d'*aller dans le même sens* nécessite de toujours expliciter les principes éducatifs invoqués pour prendre telle ou telle option car cela ne va pas de soi.

**Équipe** : Une équipe, comme un système peut se définir de la façon suivante ; des membres, des échanges, et une organisation en fonction d'un but.

Trois formes sont envisagées :

- ***Équipe de direction*** = *collège de cadres chargés de l'organisation de la structure.*
- ***Équipe éducative*** = collège des éducateurs chargés de l'organisation d'un groupe donné et du suivi éducatif des membres de ce groupe.
- ***Équipe pluri-professionnelle*** = collège de tous les salariés qui font tenir le cadre éducatif et participent au projet d'accueil des enfants : éducateurs, personnels logistiques et administratifs, psychologues, cadres.

NB : cette acception implique des échanges d'information réciproques bien définis (tout ne peut pas être dit n'importe où).

**Prise en charge** : désigne un registre administratif et financier, donc non pertinent dans les usages éducatifs ordinaires (documents de Projet, etc.). Ex. : « *prise en charge partagée* », désignant des formes de coopération particulières mises en place entre établissements complémentaires auprès d'enfants en grande difficulté.

**Projet personnalisé individuel** (PPI) : façon particulière d'organiser les interventions prévues dans le Projet d'établissement (PE) autour d'un enfant accueilli. Contient des objectifs et des moyens propres et fait l'objet d'évaluations particulières.<sup>6</sup>

NB : à distinguer du « *Projet pour l'enfant* » établi par le service ASE avec lequel il doit être en cohérence.

**Référent** : éducateur chargé de coordonner/articuler le projet éducatif individuel (PPI) d'un enfant (informations etc.), en lien avec l'équipe d'éducateur, la direction et les travailleurs sociaux extérieurs.

**Référent familial** (SA2E) : éducateur chargé d'intervenir au sein de la famille afin de soutenir les parents dans leur posture éducative, en lien avec l'équipe, le psychologue et la direction, et selon un projet d'intervention établi (PPI)

**Soutien** (scolaire, éducatif, psychologique) : actions visant à renforcer les capacités et aptitudes d'un enfant dans une ou plusieurs dimensions de sa vie ou à encourager des efforts et expériences positives.

**Subsidiarité** : se dit, relativement aux parents des enfants confiés, pour signifier que le rôle des éducateurs se situe dans une complémentarité avec celui des parents ; le rôle des seconds prévalant toujours sur celui des premiers.

**Suppléance** : concept couramment usité dans le registre éducatif, évoquant un remplacement temporaire des parents, dans leurs rôles et attributions, ce qui n'est pas souhaitable. Le concept de subsidiarité lui est par conséquent préférable.

**Usagers** : se dit -dans les documents normatifs tels que le Projet- des enfants et adolescents accueillis (et non pas de leurs familles).

---

<sup>6</sup> Des aménagements dans le dispositif actuel sont à prévoir.

## **Sigles utilisés dans le projet d'établissement**

**APE** : Analyse de la pratique éducative

**ASE** : Aide sociale à l'enfance

**CATTP** : Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel

**CIMADE** : Comité inter-mouvements Auprès Des Evacués

**CLIS** : Classe d'intégration scolaire

**CMP** : Centre médico psychologique

**CSE** : Chef de service éducatif

**CVS** : Conseil de la vie sociale

**DIPEC** : Document individuel de prise en charge

**DAMNA** : Dispositif d'accueil de mineur non accompagné

**ITEP** : Institut éducatif, thérapeutique et pédagogique

**LA** : Livret d'accueil

**MDR** : Maison du département du Rhône

**MDM** : Maison de la Métropole

**MNA** : Mineur non accompagné

**OFPRA** : Office français de protection des réfugiés et apatrides

**PMI** : Protection maternelle et infantile

**PPI** : Projet personnalisé individuel

**RF** : Règlement de fonctionnement

**RGJ** : Réunion de groupes jeunes

**SA2E** : Service d'accompagnement éducatif externalisé

**SEGPA** : Section général et professionnel adapté

**Article L221-1** Version en vigueur au 10 février 2011, depuis le 6 mars 2007Modifié par [Loi 2007-293 2007-03-05 art. 3 1° JORF 6 mars 2007](#)

Le service de l'aide sociale à l'enfance est un service non personnalisé du département chargé des missions suivantes :

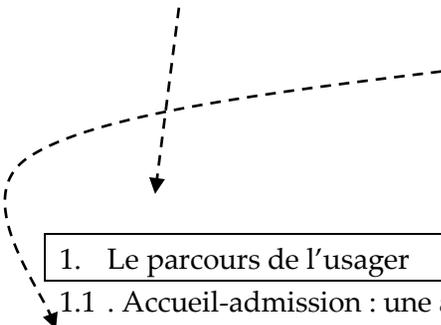
- 1° Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ;
- 2° Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment celles visées au 2° de l'article L. 121-2 ;
- 3° Mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs mentionnés au 1° du présent article ;
- 4° Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal ;
- 5° Mener, notamment à l'occasion de l'ensemble de ces interventions, des actions de prévention des situations de danger à l'égard des mineurs et, sans préjudice des compétences de l'autorité judiciaire, organiser le recueil et la transmission, dans les conditions prévues à l'article L. 226-3, des informations préoccupantes relatives aux mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou risquent de l'être ou dont l'éducation ou le développement sont compromis ou risquent de l'être, et participer à leur protection ;
- 6° Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur.

Pour l'accomplissement de ses missions, et sans préjudice de ses responsabilités vis-à-vis des enfants qui lui sont confiés, le service de l'aide sociale à l'enfance peut faire appel à des organismes publics ou privés habilités dans les conditions prévues aux articles L. 313-8, L. 313-8-1 et L. 313-9 ou à des personnes physiques.

Le service contrôle les personnes physiques ou morales à qui il a confié des mineurs, en vue de s'assurer des conditions matérielles et morales de leur placement.

## Référentiel évaluation interne

### Dimensions et critères d'évaluation des établissements



#### 1. Le parcours de l'utilisateur

- 1.1 . Accueil-admission : une admission préparée et un accueil adapté à chaque enfant
- 1.2 . Projet individuel : un projet personnalisé et adapté à chaque situation
- 1.3 . Dossier : des écrits précis et objectifs, conservés dans des dossiers organisés et sécurisés
- 1.4 . Sortie et orientation : une fin de prise en charge préparée et accompagnée

#### 2. Le cadre de vie offert par l'établissement

- 2.1 . Alimentation : une alimentation diversifiée et équilibrée, respectant les normes et les particularités de chacun
- 2.2 . Hygiène et sécurité : de bonnes conditions de vie, au plan de l'hygiène et de la sécurité
- 2.3 . Nuit et vie quotidienne : une vie quotidienne bien repérée, rythmée, structurée et adaptée à chacun

#### 3. L'établissement dans son environnement : réseau et partenariats

- 3.1 . Réseaux : un établissement ouvert sur son environnement, connaissant son réseau
- 3.2 . Partenariats : des partenariats qui enrichissent et complètent l'action éducative

#### 4. Les droits et devoirs de l'utilisateur

- 4.1 . Contractualisation / DIPEC : une prise en charge adaptée à chaque enfant et dans un souci de respect mutuel
- 4.2 . Règlement de fonctionnement : actualisé, clair, accessible, conforme et structurant
- 4.3 . Livret d'accueil : un LA facilitant l'adhésion et l'intégration
- 4.4 . Conseil de vie sociale : une participation et une expression active des usagers
- 4.5 . Autres garanties :

5. La réalisation des prestations éducatives

5.1 . Cadre éducatif : un cadre éducatif étayant, structurant et stimulant ...

5.2 . Collaborations familles : une collaboration étroite avec les familles

5.3 . Actions d'autonomisation : des actions éducatives favorisant l'autonomie...

6. Le projet et les supports organisationnels, administratifs et logistiques

6.1 . Projet d'établissement et évaluation interne

6.2 Administration et gestion

6.3 . Organisation et information

6.4 . Logistique

6.5 . Gouvernance associative

**GRILLE D'ALERTE SA2E**

<b>NIVEAUX D'ALERTE</b>	<b>PROCEDURE DE SIGNALEMENT</b>	<b>NIVEAU DE DECISION</b>	<b>RETOUR DES AUTORITES</b>
<b>NIVEAU 1</b> Divers incidents de parcours surviennent et parasitent la mise en œuvre du projet	L'éducateur informe le directeur lors d'une réunion d'évaluation	Le directeur estime le niveau d'importance et l'incidence sur les conditions d'accueil du mineur. En fonction il mettra en œuvre un certain nombre d'actions adaptées	
<b>NIVEAU 2</b> Disfonctionnement dus à l'usager ou ses parents qui par leur persistance ou leur gravité remettent en cause la mesure ou impliquent un danger	Dès le premier signe l'éducateur alerte le directeur en lui demandant une entrevue	Le directeur alerte la tutelle	L'autorité prendra la décision qu'il jugera opportune et pourra rappeler le cadre et les engagements en convoquant les parties si nécessaires
<b>NIVEAU 3</b> Situation de danger immédiat : l'usager est livré à lui-même, les parents ne se manifestent plus ou n'arrivent plus à répondre du jeune...	L'éducateur ou tout membre de l'équipe ayant connaissance des faits alerte le directeur par le moyen le plus rapide à sa disposition	<b>Le directeur organise en urgence</b> le retour de l'usager dans la structure, il en informe parallèlement l'autorité	<b>L'autorité peut valider ou invalider la décision.</b> Une audience ou une convocation à l'ASE des parties sera organisée rapidement